

Collection
Mouvements sociaux

no **MS1101**

**Les luttes pour la conservation
de boisés urbains à Québec
(2007-2010)**

Marie-Hélène Labonté

Sous la direction d'Yvan Comeau,
professeur titulaire, Université Laval

Mai 2011

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Mouvements sociaux - n° MS1101
« Les luttes pour la conservation de boisés urbains à Québec (2007-2010) »
Marie-Hélène Labonté
Sous la direction d'Yvan Comeau, professeur titulaire, Université Laval

ISBN : 978-2-89605-318-6

Dépôt légal : Mai 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe innovations sociales, développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe innovations sociales et conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe innovations sociales, travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, le rapport annuel et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.crises.uqam.ca>.

Juan-Luis Klein
Directeur

NOTES SUR L'AUTEURE

Marie-Hélène LABONTÉ possède une maîtrise en service social de l'Université Laval et un baccalauréat en anthropologie de l'Université de Montréal. Son sujet de mémoire porte sur les familles réfugiées et leurs représentations de la protection de la jeunesse. Son intérêt pour les autres cultures lui vient de son baccalauréat et de ses multiples voyages. Son parcours unique l'a amenée à s'intéresser autant aux problématiques reliées à l'intervention en milieu institutionnel qu'à l'engagement communautaire, à l'action sociale, au militantisme et aux préoccupations environnementales. En lien avec ses intérêts et suite à la publication d'une première monographie sur la lutte contre la fluoration de l'eau à Québec, elle entreprend de présenter les luttes récentes pour la préservation de boisés à Québec.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS.....	IX
LISTE DES ACRONYMES.....	X
RÉSUMÉ	XI
INTRODUCTION	1
1. LES SOURCES DE DONNÉES	3
1.1. Les sources documentaires.....	3
1.2. Les entrevues.....	3
2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES LUTTES	4
2.1. Le milieu géographique : la ville de Québec.....	4
2.1.1. Aperçu historique du développement de la ville.....	4
2.1.2. Portrait économique.....	5
2.1.3. Portrait démographique.....	5
2.1.4. Portrait social : occupation du territoire.....	6
2.1.5. Trois arrondissements où prennent vie des luttes pour les boisés.....	9
2.2. La chronologie des évènements.....	15
2.3. Les acteurs en présence.....	21
2.3.1. Le groupe en lutte.....	21
2.3.2. L'adversaire.....	25
2.4. Les intérêts en cause.....	26
2.5. Les enjeux de la lutte.....	28
2.5.1. Le développement urbain et le développement durable.....	28
2.5.2. La qualité de vie.....	31
2.5.3. L'image de la ville.....	32
2.5.4. La démocratie municipale.....	32
3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE.....	34
3.1. La situation de privation, de conflit et de désaccord.....	34
3.1.1. La privation de la proximité de la nature.....	34
3.1.2. Le désaccord : discours de la ville et occupation du territoire.....	35
3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs.....	36

3.2.1.	Le diagnostic	36
3.2.2.	Le pronostic	38
3.3.	La constitution et le maintien de l'identité collective.....	39
3.4.	Les courts-circuits de solidarité.....	40
4.	LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE.....	42
4.1.	Les opportunités	42
4.1.1.	Les opportunités politiques.....	42
4.1.2.	L'ouverture des élites	44
4.1.3.	La présence d'alliés	44
4.1.4.	Les attitudes des corps intermédiaires	45
4.2.	La conduite de la lutte	46
4.2.1.	Le leadership	46
4.2.2.	Les éléments de calcul rationnel.....	47
4.2.3.	L'information	48
4.2.4.	Les ressources.....	49
4.2.5.	La stratégie	50
4.2.6.	La concurrence avec d'autres organisations.....	53
5.	LE DÉNOUEMENT DES LUTTES	54
6.	L'ÉVALUATION DE LA LUTTE	56
6.1.	Sur le plan de la répartition.....	56
6.1.1.	Économique (redistribution).....	56
6.1.2.	Politique (participation).....	56
6.1.3.	Idéologique (légitimation).....	57
6.2.	Sur le plan de l'organisation	58
6.2.1.	L'autonomie	58
6.2.2.	La solidarité.....	59
6.2.3.	La mobilisation.....	59
7.	LES PISTES DE RENOUVELLEMENT	61
	BIBLIOGRAPHIE	63

LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS

Tableau 1 - La chronologie des évènements marquants des luttes.....	15
Tableau 2 - Intérêts en cause dans les luttes pour la conservation des boisés urbains	27
Illustration 1 - Utilisation du sol sur le territoire de la ville de Québec	8
Illustration 2 - Localisation du boisé Neilson.....	10
Illustration 3 - Localisation des boisés de Charlesbourg.....	12
Illustration 4 - Localisation du boisé de Saint-Émile	14

LISTE DES ACRONYMES

APEL	Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord
AFQM	Association forestière Québec métropolitain
ATQ	Amis de la terre de Québec
CCNQ	Commission de la capitale nationale du Québec
CQNDL	Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides
CQPSF	Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy
CQSE	Conseil de quartier de Saint-Émile
CRE	Conseil régional en environnement - Capitale-Nationale
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
PDAD	Plan directeur d'aménagement et de développement
PAE	Plan d'aménagement d'ensemble
RTC	Réseau de transport de la Capitale
CCNQ	Commission de la capitale nationale du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
PDAD	Plan directeur d'aménagement et de développement
WWF	World Wildlife Fund

RÉSUMÉ

Cette monographie décrit quelques luttes s'étant déroulées à Québec de 2007 à 2010 pour la conservation des boisés urbains. Les luttes choisies se déroulent dans trois arrondissements situés en périphérie des quartiers centraux : Saint-Émile, Charlesbourg et Sainte-Foy. Ces boisés sont menacés de disparaître pour faire place à des développements résidentiels, alors que des citoyens préfèrent profiter de ces espaces verts appartenant à des propriétaires privés pour leurs loisirs et leur bien-être.

Suite à l'annonce des projets de développement ou encore dès le début des travaux d'abattage, des citoyens se regroupent et se mobilisent pour conserver « leur boisé ». Leur qualité de vie qu'ils attribuent en grande partie à la présence des arbres et des boisés, et l'héritage qu'ils souhaitent laisser aux générations futures les animent et fondent leurs revendications. Plusieurs groupes similaires initient donc des actions à Québec pour la sauvegarde des boisés de Charlesbourg, du boisé Neilson, du boisé de Saint-Émile et du boisé des Sœurs du Bon-Pasteur. Les luttes évoluent différemment selon les stratégies utilisées, selon les opportunités politiques et médiatiques, et selon les ressources auxquelles les groupes ont accès.

À la fin d'août 2010, toutes les luttes analysées ici ont connu un premier dénouement. Ainsi, le boisé Neilson et le boisé des Sœurs existent toujours, mais des Plans d'aménagement d'ensemble réalisés par la ville prévoient l'établissement d'un développement résidentiel. Le boisé de Saint-Émile est protégé en raison de sa proximité avec le bassin versant de la principale source d'eau de la ville. Les boisés de Charlesbourg, dont celui du Domaine de la rivière des Roches, sont coupés ou le seront incessamment pour faire place à de nouvelles constructions résidentielles qui devront toutefois tenir compte des demandes des groupes de citoyens pour amoindrir les impacts de la coupe.

Bien qu'ils aient perdu en partie leur cause, les citoyens engagés obtiennent des gains significatifs sur les plans de la reconnaissance idéologique et politique, de même que sur le plan de leur organisation du mouvement (autonomie, solidarité, mobilisation), à l'exception du boisé Saint-Émile. Des leçons peuvent être tirées de ces luttes qui n'ont pas eu le succès escompté et elles sont présentées à titre de conclusion.

Marie-Hélène Labonté

INTRODUCTION

De Kyoto en 1997 à Copenhague en 2009, les thèmes de l'environnement et du réchauffement climatique reviennent constamment dans les médias et les préoccupations environnementales influencent le quotidien des citoyens du monde entier. À Québec, cette préoccupation pour l'environnement existe également. Des groupes de défense en environnement pressent l'administration municipale de mettre en place des mesures pour réduire l'étalement urbain par la densification de la ville et par une meilleure offre du transport collectif et actif, afin de limiter l'impact écologique du mode de vie actuel. Pour des citoyens, les préoccupations environnementales concernent la coupe des arbres et des boisés à proximité de leur résidence. Puisque les arbres contribuent à la qualité de l'air et réduisent les gaz à effet de serre, des citoyens se demandent pourquoi vouloir construire de nouveaux développements résidentiels là où se trouvent les arbres ? Pourquoi ne pas densifier la ville où des terrains vacants près des quartiers centraux sont disponibles ? La préservation des arbres et des boisés devient donc un enjeu de qualité de vie pour ces citoyens.

La présente monographie vise à étudier différentes luttes citoyennes récentes concernant la conservation de boisés urbains à Québec. Ces luttes se déroulent entre les années 2007 et 2010, dans les arrondissements où le couvert forestier est encore présent. La mobilisation de citoyens et d'organismes pour conserver des boisés dans la ville s'inscrit dans une perspective environnementale d'abord, mais également dans une perspective de démocratisation de la gestion du territoire municipal, comme le proposait Gil Courtemanche en 2003 dans son livre *La Seconde Révolution tranquille*.

La monographie présente l'analyse de ces luttes à partir de la *Grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives* (Comeau, 2005). Un premier chapitre introduit les sources des données qui ont permis l'analyse des luttes. Ensuite, une mise en contexte des luttes fait l'objet du deuxième chapitre. Le milieu géographique de la ville de Québec, la chronologie des événements des luttes, les acteurs en présence, les intérêts de chacun et les enjeux des luttes y sont traités. La monographie se poursuit avec la présentation des conditions d'émergence des luttes soit la situation problème, la construction du discours des groupes, la constitution de l'identité collective et les courts-circuits de solidarité. Cela amène l'auteure à examiner le développement des luttes c'est-à-dire les opportunités à saisir par les groupes et tout le domaine de la conduite des luttes. Le dénouement est présenté et suivi d'une évaluation sur les thèmes de la répartition et de l'organisation du mouvement. Enfin, la conclusion dégage des pistes de renouvellement et retient des apprentissages pouvant être tirés des luttes à l'étude.

1. LES SOURCES DE DONNÉES

Afin d'assurer la transparence de l'analyse et la crédibilité de la monographie, il s'avère pertinent de mentionner d'où proviennent les informations contenues dans la monographie. Deux sources différentes ont été utilisées, soit des documents et des entrevues. Les entretiens permettent de valider et confirmer l'exactitude des sources documentaires et surtout, de compléter l'information requise pour comprendre et décrire au mieux les luttes.

1.1. Les sources documentaires

L'auteure a consulté diverses sources documentaires : articles de journaux, blogue des groupes en lutte, article sur le site de Radio-Canada et diverses politiques de la ville de Québec. Plusieurs sites internet ont été examinés dont le site de l'Association forestière Québec métropolitain (AFQM), de la Commission de la Capitale-Nationale du Québec, de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac-Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL), de Québec-Hebdo, du journal *Le Soleil*, du Conseil régional en environnement (CRE) – Capitale-Nationale, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), de la ville de Québec, de Média-calendrier de la démocratie en action, etc. Ces divers sites et documents permettent de rassembler plusieurs pièces du puzzle des actions étudiées. Les blogues des *Comités des arbres* de la ville de Québec ont aussi été lus en entier, afin de mieux comprendre leurs actions et leurs motivations à se mobiliser.

1.2. Les entrevues

Au total, quatre personnes engagées dans les diverses luttes ont été rencontrées. De cette manière, il y avait le plus de chance possible de considérer la réalité de tous les groupes. Ces entrevues ont duré en moyenne 1h30. Les motivations des citoyens à se mobiliser, l'émergence des luttes, la création des groupes, leurs stratégies et leurs ressources sont quelques-uns des thèmes qui ont été discutés, dans le but de compléter l'information recueillie dans les documents écrits et de se rapprocher le mieux possible de la vision que les acteurs ont de leur action. Les entrevues se sont tenues dans un climat convivial et confidentiel, afin que les personnes puissent s'exprimer en toute liberté.

2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES LUTTES

Les luttes pour la conservation des boisés urbains évoluent dans les quartiers où la présence de couvert forestier est manifeste. Dans la présente étude de cas, l'action évolue au plan municipal et plus spécifiquement dans trois arrondissements de la ville de Québec. Cette section présente donc un portrait du milieu géographique, la chronologie des événements des différentes luttes, les acteurs en présence et leurs intérêts, de même que les enjeux reliés à ces luttes.

2.1. Le milieu géographique : la ville de Québec

La ville de Québec correspond au milieu géographique de la lutte. Un portrait général de la ville est d'abord présenté avant de poursuivre avec ceux des arrondissements concernés par la conservation des boisés urbains. En ce qui concerne Québec, une brève présentation de l'histoire de la ville est faite ainsi qu'un rappel de sa situation économique, démographique et sociale, le tout dans une perspective d'occupation du territoire.

2.1.1. Aperçu historique du développement de la ville

La ville de Québec se développe à partir de 1608 sur le territoire qu'occupaient jadis des peuples autochtones nomades et utilisateurs de la forêt. À l'arrivée des colons français, ce territoire présente un couvert forestier important dont témoigne la présence des boisés urbains actuels. L'établissement de la colonie française se fait à proximité du Cap-Blanc et du fleuve, à l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Au fil des ans, la colonie grandit et s'étend sur le territoire. La coupe d'arbres est le quotidien des développements de la colonie (Martin, 2005a).

En 1763, la conquête par les Anglais marque Québec. Le développement de la ville est fait en fonction des besoins de la métropole anglaise. Ainsi, pour la fabrication de navires de guerre anglais, le commerce du bois, facilité par la présence de rivières assurant le transport de la matière première, permet à Québec de vivre une prospérité économique importante durant près de 70 ans, au cours du 19^e siècle. Au début du 20^e siècle, « l'économie des villages localisés au nord de Québec – Lac-Saint-Charles, Loretteville, L'Ancienne-Lorette et Saint-Gérard-Majella (Val-Bélair [actuel]) – demeure centrée sur l'activité primaire du bois et de la culture pour répondre aux besoins de toute la région » (Martin, 2005a, p. 21). Les activités d'exploitation forestière laissent une trace significative dans la mémoire collective des citoyens de la ville. Aujourd'hui, la présence de plusieurs programmes de foresterie dans les écoles de la ville de Québec témoigne de l'importance historique de ce secteur d'activités.

À cette époque, le développement de la ville prend forme autour de quelques activités stratégiques (commerce, agriculture et défense nationale) et des manufactures. Le phénomène des banlieues dans les années 1950-1970 favorise l'étalement urbain par le développement de nouveaux quartiers résidentiels dans les anciennes municipalités à proximité de Québec. Les banlieues de Sainte-Foy-Sillery, Saint-Émile et Charlesbourg n'échappent pas à la vague d'urbanisation.

2.1.2. Portrait économique

En 2005, la ville de Québec vit une prospérité économique qu'elle reconnaît, mais sans pavoiser. Un rapport interne affirme en effet que Québec jouit d'une « certaine prospérité » depuis les 10 dernières années, mais cette prospérité est fragilisée par la diminution des effectifs de la fonction publique (Martin, 2005a). La ville veut limiter les impacts liés à la réduction de la taille de l'État et elle semble bien réussir jusqu'à maintenant.

En 2010, la ville de Québec vit une situation relativement favorable au plan économique, malgré l'importante crise financière mondiale de 2008-2009. En effet, quoiqu'en légère hausse, le taux de chômage se maintient autour de 5 % en 2010, alors qu'il se situe à environ 8 % pour l'ensemble du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2010a) et à 10 % à Montréal. La ville de Québec prévoit faire face à une pénurie de main-d'œuvre dans les années à venir pour remplacer les départs à la retraite (Radio-Canada.ca, 2010), et ce, tant dans le secteur privé que public. Un article de Radio-Canada.ca rapporte que « bien que la région ait perdu près de 3 000 emplois en 2009, les postes disponibles se comptent encore par milliers » (Radio-Canada.ca, 2010a) ; on y ajoute que plus de 50 000 travailleurs prendront leur retraite d'ici 2013.

2.1.3. Portrait démographique

La ville de Québec présente une situation démographique en constante augmentation bien qu'elle soit faible. Lors du recensement de 2006, la ville compte 134 755 familles sur son territoire et 55 % d'entre elles ont des enfants (Institut de la statistique du Québec, 2009). Le nombre de familles ayant des enfants a un impact direct sur l'accroissement naturel de la ville. Alors qu'en 2004 s'ajoutaient 137 habitants, ce nombre passe à 1 185 habitants en 2008. En fait, la population de la ville augmente d'environ 3 % entre 2001 et 2006. À noter que tout le Québec vit une augmentation soutenue des naissances depuis une dizaine d'années (Radio-Canada.ca, 2010b). Le faible accroissement démographique du début des années 2000 laisse la place à un rehaussement plus important à la fin de la décennie.

En 2001, l'Institut de la statistique du Québec répertorie 232 954 ménages sur le territoire de Québec et prévoit qu'en 2021, il y en aura 42 439 nouveaux. En 2006, le nombre de ménages est déjà de 241 331 ménages dans la ville de Québec avec une moyenne de 2,2 personnes par ménage. D'après les perspectives de l'Institut de la statistique du Québec, le nombre de personnes par ménage diminuera dans les années à venir, passant de 2,2 à 2,0 en 2026. Ce phénomène s'explique entre autres par le vieillissement de la population (Ville de Québec, 2005). Depuis 1996 jusqu'à 2009, l'âge médian de la population de la ville augmente constamment et les personnes âgées vivent généralement seules ou en dyade.

En se référant à un rapport du Groupe HBA (2003), Cloutier (2005) pense que la demande de nouveaux logements augmentera fortement dans les 20 prochaines années, en raison de l'augmentation du nombre de personnes par ménage. En outre, la situation économique de la ville favorise la migration sur son territoire de la main-d'œuvre québécoise et étrangère en recherche d'emploi. D'ailleurs, la ville fait de la promotion pour attirer les nouveaux arrivants d'autres pays sur son territoire et la chambre de commerce fait du recrutement à Montréal (Radio-Canada.ca, 2010a). En 2009, le solde migratoire interrégional est positif de 800 habitants. En ce sens, le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) prévoit que malgré un faible accroissement, le nombre de ménages augmentera probablement selon la vigueur de l'économie (Martin, 2005b).

2.1.4. Portrait social : occupation du territoire

En 2005, l'espace occupé de la ville se caractérise principalement par une faible densité résidentielle (14 % du territoire) et par un couvert forestier appréciable (35 %). La ville présente une ceinture verte facilement repérable dans l'illustration 1 (page suivante). Elle souhaite d'ailleurs profiter de cette ceinture verte dans le cadre de son *Plan vert, bleu, blanc*. Devant les perspectives démographiques et le désir de développer autrement la ville, le PDAD propose, en 2005, de réduire le périmètre d'urbanisation par rapport à celui de 1985. Il conclut qu'il peut accueillir jusqu'à 1,7 fois la croissance anticipée (Ville de Québec, 2007).

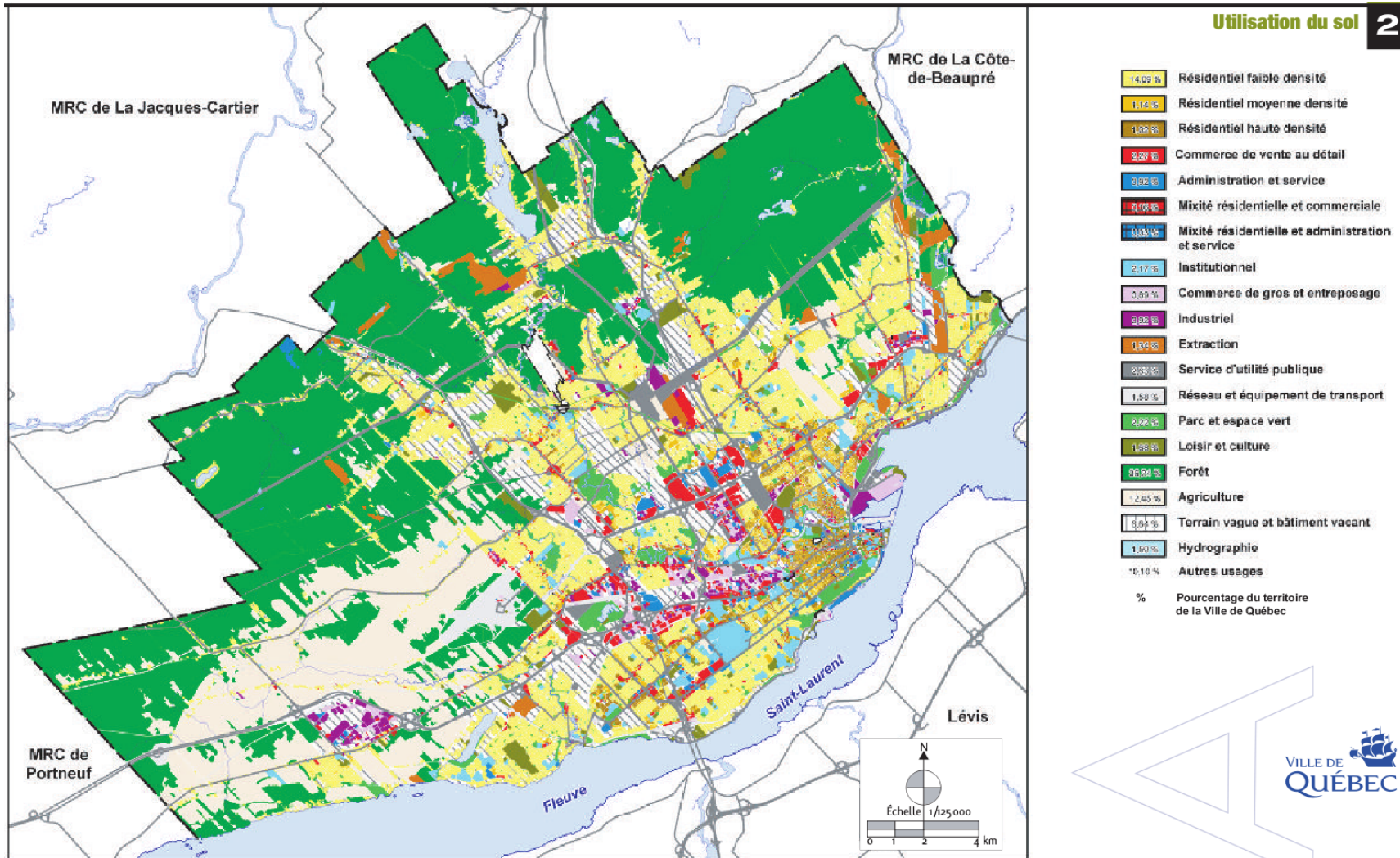
Les contextes économique et démographique pressent le secteur de l'habitation, alors que le marché locatif est en crise depuis 10 ans. En effet, le taux d'inoccupation à Québec est de l'ordre de moins de 0,6 % en 2010 (FRAPRU, 2010). Ce taux est normalement de 3 % pour un marché locatif équilibré. Depuis l'an 2000, le prix de location des logements a en moyenne augmenté de 30 % à Québec. Les familles à faible et à modeste revenus subissent les contrecoups de cette situation. En 2006, on compte 228 100 logements privés pour la municipalité de Québec, dont 109 165 logements en location. Cela représente 48 % des ménages qui louent leur lieu de résidences et 52 % qui en sont propriétaires (Institut de la statistique du Québec, 2010c). On

note toutefois que les logements locatifs se situent davantage dans les quartiers centraux alors que dans les banlieues, les logements locatifs sont moins nombreux.

Par ailleurs, le marché immobilier ne connaît pas à Québec de baisse quant à la revente des maisons, comme c'est le cas aux États-Unis, par exemple, où il est d'ailleurs à l'origine de la crise économique de 2008-2009. La valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales à Québec augmente significativement entre 2006 et 2010, passant de 148 005 \$ à 211 085 \$. La valeur des maisons de la ville de Québec demeure toutefois inférieure à celles des grandes villes du Canada où elle s'est appréciée du double en 10 ans (Banque Royale, 2010). Un article de la presse écrite signé par Mathieu en janvier 2010 révèle que la crise économique de 2008-2009 ne semble pas affecter le secteur de la construction à Québec. En effet, il rappelle que le nombre de permis de construction a crû en 2009, que leur valeur a augmenté de 20 % en 2009 par rapport à 2008 et que Québec est le seul centre urbain de plus de 100 000 habitants à connaître une croissance des mises en chantier en 2009. Il affirme aussi que « depuis la fusion municipale, plus de 87 kilomètres de nouvelles rues ont été ouverts et 13 500 unités d'habitation ont fait leur apparition » (Mathieu, 2010).

Le mode de vie imposé par les banlieues favorise l'utilisation de l'automobile pour les déplacements de la population active (Cloutier, 2005). Bien que le Réseau de transport de la capitale (RTC) offre une alternative à l'automobile en matière de transport à Québec, seulement 13 % de la population active de 15 ans et plus l'utilise pour ses déplacements (Institut de la statistique du Québec, 2010b). C'est 75 % de la population active qui prend l'automobile pour se déplacer. Le document de la ville de Québec intitulé *Portrait du territoire* explique cette réalité en raison du réseau routier développé dans les années 1980 pour accélérer les déplacements des banlieues vers la ville (Martin, 2005a).

Illustration 1 - Utilisation du sol sur le territoire de la ville de Québec



Source : Martin (2005a), p. 23.

2.1.5. Trois arrondissements où prennent vie des luttes pour les boisés

Les luttes pour la conservation des boisés urbains s'actualisent principalement dans les arrondissements à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et là où le couvert forestier est encore présent et important. Une présentation de trois arrondissements s'impose pour comprendre les particularités de ces milieux de contestation citoyenne.

2.1.5.1. L'arrondissement Sainte-Foy-Sillery

L'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery est situé à l'entrée ouest de la ville de Québec sur un territoire au développement diversifié. L'occupation du territoire se caractérise par un étalement du cadre bâti de faible densité, avec des îlots à moyenne et à forte densité. « Les maisons unifamiliales, mode d'habitation qui exige beaucoup d'espace, représentent à elles seules 30,8 % des logements » (Martin, 2005a, p. 218). La valeur élevée des terrains rend difficile l'acquisition d'une propriété pour les jeunes familles. D'ailleurs, sur le plan démographique, Sainte-Foy est considérée comme vieillissante. Les ménages sont nombreux et comportent souvent une seule personne.

D'un point de vue économique, Sainte-Foy est le deuxième pôle d'emploi de la ville de Québec et joue un rôle économique complémentaire à celui du centre-ville. L'arrondissement possède plusieurs institutions de santé et d'éducation, en plus des centres commerciaux régionaux. Ce pôle d'affaires et institutionnel fait dire aux autorités de la ville de Québec que le résidentiel de Sainte-Foy devrait être de moyenne à haute densité, ce qui contraste avec la réalité actuelle. Par ailleurs, on dénombre sur le territoire de l'arrondissement 91 organismes communautaires (Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy, 2008a).

L'arrondissement jouit d'un couvert forestier important et de la présence de plusieurs boisés d'une nature remarquable protégés par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ). Il s'agit du boisé Marly et du boisé des Compagnons-de-Cartier. Ces boisés offrent actuellement à la population des activités récréotouristiques et de conservation de la nature tout en procurant un habitat naturel pour plusieurs espèces animales et végétales. En fait, l'arrondissement profite aussi du couvert végétal de la falaise, des grands boisés et parcs urbains. Selon la ville, il « importe de sensibiliser tous les acteurs concernés à l'importance de les protéger, de les mettre en valeur et d'assurer leur pérennité » (Martin, 2005a, p. 220).

Le boisé Neilson se situe dans la pointe de Sainte-Foy près des deux boisés protégés. Il se trouve à proximité de la place Jacques-Cartier et du couvert forestier de la falaise. Sur l'illustration 2 qui suit, un tracé blanc délimite le boisé entre les rues Quatre-Bourgeois,

Valentin et le boulevard Neilson. On peut lire sur le blogue du *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery que ce boisé contient « un milieu naturel d'intérêt répertorié par la ville abritant une forêt remarquable et une espèce rare de salamandre ». L'illustration démontre un couvert forestier important dans ce secteur de l'arrondissement. La ville projette dans le *Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Compagnons/Neilson* de conserver 40 % du boisé pour protéger la salamandre à quatre doigts et permettre un développement domiciliaire d'environ 1 340 unités.

Illustration 2 - Localisation du boisé Neilson



Source : Ville de Québec (2009)

2.1.5.2. L'arrondissement Charlesbourg

Créé en 2002, l'arrondissement jouit d'un couvert forestier important, mais une faible superficie est protégée de toute forme d'exploitation par des propriétaires privés. « La perte des 5/6 des terrains du Jardin zoologique a fait en sorte que Charlesbourg possède moins de 1 % de ses boisés en parcs protégés » (Bédard, 2010). Le PDAD prévoit développer ces forêts privées pour consolider le développement immobilier de la ville (Martin, 2005b).

Au moment d'écrire le *Portrait du territoire*, « l'arrondissement de Charlesbourg compte 70 310 résidents, soit 13,8 % de la population totale de la ville » (Martin, 2005a, p. 225). Charlesbourg possède une population comparable à celle de l'ensemble de la ville de Québec quant à sa répartition par groupe d'âge. Dans cet arrondissement, on assiste là aussi à un vieillissement de la population.

Les fonctions résidentielles occupent principalement le territoire de Charlesbourg ; plus de 60 % de l'habitation est de faible densité. Le développement de cet arrondissement est dû en grande partie à l'attrait pour les banlieues dans les années 1960-1980. La proximité et l'accès direct au centre-ville par l'autoroute Laurentienne favorisent le développement de cet arrondissement. De même, un parcours métrobus du RTC dessert Charlesbourg. Jusqu'à tout récemment, l'agriculture faisait partie de l'activité économique alors qu'actuellement, elle est axée sur le commerce local. L'arrondissement possède encore de grands espaces que la ville souhaite utiliser pour consolider les structures urbaines déjà en place et pour compléter le développement résidentiel de l'arrondissement (Martin, 2005a).

Illustration 3 - Localisation des boisés de Charlesbourg



Source : Ville de Québec (2008)

Différents boisés font l'objet de luttes dans cet arrondissement. Les trois secteurs présentés sur l'illustration 3 situent les boisés où les luttes ont lieu. Dans les secteurs un et deux, une érablière, un milieu humide et la rivière des Roches s'y trouvent. Il s'agit des territoires où le *Comité des arbres* de Charlesbourg et *Forêt y voir* s'activent. Quant au secteur trois, qui correspond au boisé des Sœurs, il y a la présence d'un milieu humide et d'un cours d'eau. Dans le PAE, la ville se donne comme objectif de préserver les berges des cours d'eau et les milieux humides dans la mesure du possible.

2.1.5.3. *L'arrondissement La Haute-Saint-Charles*

L'urbanisation de l'ensemble de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles se réalise aux alentours des années 1960. Entre 1991 et 2001, l'arrondissement bénéficie d'une augmentation du nombre de ménages de l'ordre de 23 %, alors que celle de la ville de Québec dans son ensemble est de 14 %. On note que cet arrondissement compte « le plus grand nombre de personnes de 0 à 14 ans et le moins grand nombre de celles de 65 ans et plus. Dans La Haute-Saint-Charles, les plus jeunes représentent plus du cinquième de la population et les plus âgés, 8,5 % » (Martin, 2005a, p. 244).

Le territoire de l'arrondissement est non urbanisé à raison de 60 % et est principalement couvert par de la forêt. L'espace urbanisé est presque exclusivement de basse densité. Les richesses naturelles caractérisent le territoire. « Il dispose d'un réseau hydrographique très développé et comporte des tourbières et des marais qui conditionnent inévitablement son aménagement » (Martin, 2005a).

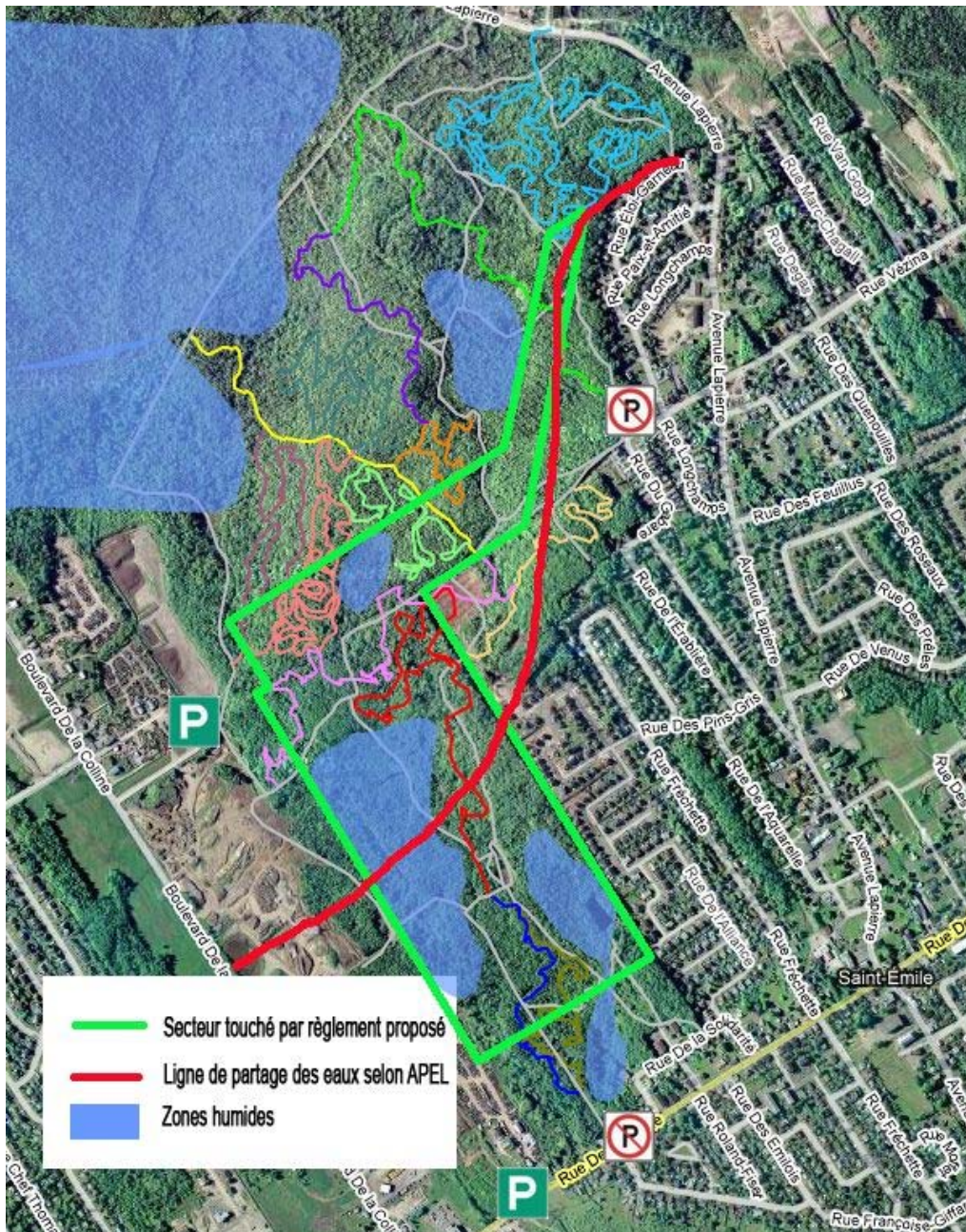
À noter, la principale source d'eau de la ville de Québec se situe sur le territoire de La Haute-Saint-Charles. Les rives du lac Saint-Charles sont protégées afin d'assurer à la population de la ville de Québec une eau potable pour les années à venir.

La protection du milieu naturel et le resserrement du tissu urbain sont des enjeux importants de l'arrondissement. À cela s'ajoute le manque de services de loisir dans le quartier Saint-Émile.

Développer les secteurs du nord sans y intégrer les structures essentielles favorisant la qualité de vie c'est ni plus ni moins que de créer des villes-dortoirs sans intérêt. Et le fait que les gens doivent se déplacer en voiture pour aller pratiquer des activités de plein air 'en ville' va à l'encontre de la logique et du développement durable (Conseil de quartier de Saint-Émile, 2009, p. 3).

Faisant l'objet d'une lutte pour sa préservation, le boisé de Saint-Émile se trouve à moins d'un kilomètre et demi de la prise d'eau de la ville de Québec. Selon l'APEL, le boisé se trouve aux deux tiers à l'intérieur des limites du bassin versant (voir l'illustration 4) et à l'extérieur du périmètre d'urbanisation dans la ceinture verte. La ville doit faire une consultation sur la modification de ce périmètre avant d'aller de l'avant en cette matière. Les amateurs de vélo de montagne de partout au Québec utilisent ce boisé. Les lignes tracées non identifiées sur l'illustration 4 montrent les sentiers qui sillonnent le boisé.

En somme, la population de la ville de Québec devrait croître régulièrement dans les années à venir en raison de l'économie favorable et de l'augmentation des naissances. De même, le nombre de ménages augmentera en lien avec le vieillissement de la population et la diminution du nombre de personnes par ménage qui en découle. Les besoins spécifiques de cette population vieillissante engendreront des défis dans la planification de l'aménagement du territoire de la ville.

Illustration 4 - Localisation du boisé de Saint-Émile

Source : Association pour le Développement des Sentiers de Vélo de Montagne au Québec (2010).

2.2. La chronologie des évènements

La présente section vise à faire état du déroulement des luttes pour quatre boisés : le boisé des Sœurs du Bon-Pasteur, tout le boisé qui longe la rivière des Roches (dont le Domaine de la rivière des Roches), le boisé Neilson et le boisé de Saint-Émile. Ces luttes commencent à des périodes différentes, se chevauchent et se terminent à différents moments. Par contre, elles évoluent dans le même contexte municipal, partageant les mêmes enjeux et des acteurs similaires ou identiques. Cela justifie donc l'étude des luttes dans une seule monographie.

Pour faciliter la lecture, l'auteure indique à quelle lutte correspond chaque énoncé. Le référent « Charlesbourg » correspond au boisé des Sœurs du Bon-Pasteur et au boisé du secteur de la rivière des Roches. Il faut comprendre que dans Charlesbourg, plusieurs petits projets domiciliaires émergent dans ce deuxième boisé et aucun nom officiel n'existe pour ce boisé. On retrouve également les référents « boisé de Saint-Émile » et « boisé Neilson ». L'absence de référent dans une cellule signifie que l'énoncé vaut pour l'ensemble de la ville de Québec.

Tableau 1 - La chronologie des évènements marquants des luttes

2002		<ul style="list-style-type: none"> • Fusion de la ville de Québec avec ses anciennes banlieues. Cette fusion entraîne un processus d'harmonisation des règlements qui gèrent le territoire de la ville.
septembre 2004		<ul style="list-style-type: none"> • Le Service de l'environnement de la ville de Québec présente son <i>Plan d'action 2004-2005 : ville de Québec, Capitale exemplaire en environnement</i>.
2005		<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du PDAD de la ville par le conseil municipal. Ce plan définit les orientations de l'utilisation du territoire de la ville jusqu'en 2025. • Élaboration par la ville du Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec.
février 2007	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Début de la mobilisation de citoyens pour le secteur nord de la rivière des Roches suite à la découverte d'un nouveau développement domiciliaire. Le PDAD planifie le développement domiciliaire de Charlesbourg sans l'avis des citoyens.
mars 2007	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Une pétition circule dans Charlesbourg contre le développement domiciliaire. • Première représentation des citoyens au conseil d'arrondissement de Charlesbourg. • Un citoyen inquiet des arbres s'engage dans le CQNDL.
avril 2007	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Création du groupe <i>Forêt y voir</i> suite à l'apparition d'un autre développement dans la forêt du secteur sud de la rivière des Roches (prolongement du boulevard Loiret). • Dépôt au conseil municipal de Québec et au conseil d'arrondissement

		<p>de Charlesbourg d'une pétition de 736 signatures de résidents qui demande le moratoire du développement domiciliaire et du prolongement du boulevard Loiret. <i>Forêt y voir</i> demande une étude d'impact de la construction du boulevard.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suite aux représentations du groupe <i>Forêt y voir</i>, des lettres d'opinion apparaissent dans le Charlesbourg express.
mai 2007	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Création du <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg et dépôt d'un mémoire lors de la consultation sur le règlement de l'abattage des arbres. • Report de l'adoption du règlement par la mairesse de Québec, feu madame Boucher, en raison de la grande mobilisation de groupes communautaires. • Le conseil d'arrondissement confirme qu'aucune étude d'impact n'est nécessaire pour la construction du boulevard Loiret.
juin 2007		<ul style="list-style-type: none"> • Un élu, M. Vaillancourt, demande une consultation publique sur le règlement concernant l'abattage des arbres.
	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Un partenariat s'établit entre le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg et le <i>Comité des arbres</i> de Sainte-Foy-Sillery, de même qu'avec le CQNDL et <i>Forêt y voir</i>. • <i>Forêt y voir</i> et le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg organisent une marche pour dénoncer le prolongement du boulevard Loiret et la coupe de boisés dans Charlesbourg.
octobre 2007		<ul style="list-style-type: none"> • Consultation publique sur l'abattage des arbres en milieu urbain à Québec. Présentation de plusieurs mémoires des groupes de citoyens et d'individus alliés de la lutte (<i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg, Jean Bosquet, Conseil de quartier de Sillery, <i>Comité des arbres</i> de Sillery, Enracinart, Conseil de quartier de Saint-Émile). • Sortie de la Politique du patrimoine de la ville de Québec.
	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce de la ville de l'aménagement d'un parc pour protéger le pin découvert par le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg.
novembre 2007		<ul style="list-style-type: none"> • Jean Bosquet réclame un moratoire sur l'abattage des arbres en milieu urbain.
décembre 2007	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau projet de développement domiciliaire dans le secteur de la rivière des Roches Nord se concrétise. Le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg se mobilise et demande à la ville l'annulation du projet de développement.
février 2008	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg dénonce au CQNDL les menaces pour un milieu humide et un boisé que représente un projet domiciliaire projeté et il présente un mémoire à cet effet au conseil municipal. • La ville adopte le règlement pour modifier le PDAD et augmenter la densité domiciliaire pour le territoire prévu par le règlement (secteur rivière des Roches).
mars, avril 2008		<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du rapport de la consultation sur le règlement sur l'abattage des arbres en milieu urbain.
	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Forêt y voir</i> dénonce qu'un promoteur coupe un boisé à blanc sans

		<p>permis dans le secteur rivière des Roches et que des maisons se construisent sans que la modification du zonage ne soit adoptée. Le groupe demande à la ville de faire cesser les travaux afin de réguler la situation et permettre aux citoyens de se prononcer.</p>
juin 2008		<ul style="list-style-type: none"> • Une centaine de citoyens se mobilisent pour l'activité « Forêt s'unir » organisée par la coalition <i>Forêt agir !</i>. Il s'agit d'un pique-nique pour demander la préservation des forêts urbaines et des milieux naturels à Québec.
	<u>Boisé de Saint-Émile</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Des amateurs de vélo de montagne proposent au CQSE de baliser et mettre en valeur les sentiers du boisé de Saint-Émile. Ils demandent l'appui de la ville et ils reçoivent le soutien du CQSE.
août 2008	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • La ville fait une demande d'opinion au CQNDL concernant le PAE pour le secteur du boisé des Sœurs du Bon-Pasteur et de la rivière des Roches (sud et nord). Le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg dépose un mémoire au CQNDL en réponse à la demande d'opinion.
octobre 2008	<u>Boisé Neilson</u>	<ul style="list-style-type: none"> • La ville demande au CQPSF d'émettre une opinion sur le PAE pour le boisé Neilson suite à la consultation publique faite.
décembre 2008	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Le boisé des Sœurs du Bon-Pasteur est à vendre. • Début de la mobilisation pour le boisé des Sœurs. Un représentant de l'école située à proximité du boisé demande l'appui du CQNDL pour empêcher la coupe des arbres. Des citoyens dénoncent le projet au CQNDL.
	<u>Boisé Neilson</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CQPSF accepte le PAE sous certaines conditions (conservation de 40 % du boisé et des mesures pour assurer sa pérennité) et transmet les inquiétudes des citoyens.
janvier 2009		<ul style="list-style-type: none"> • Les consultations publiques sur l'harmonisation des règlements d'urbanisme se tiennent. Plusieurs citoyens présents s'inquiètent des boisés urbains. • Le gouvernement du Québec annonce qu'il finance la conservation volontaire des milieux naturels privés. • Jean Bosquet dénonce le règlement d'urbanisme, parce qu'il ne protège pas suffisamment les boisés urbains.
	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Aux arbres, citoyens !</i> demande l'appui du CQNDL dans leurs démarches pour conserver le boisé des Sœurs. Le CQNDL accepte. • <i>Aux arbres, citoyens !</i> dépose, aux consultations publiques sur l'harmonisation des règlements d'urbanisme, une pétition de 300 signatures et un mémoire qui réclament l'abandon du développement domiciliaire dans le boisé des Sœurs. • Le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg donne son appui au CQNDL concernant une proposition de faire un parc linéaire le long de la rivière des Roches.
février 2009		<ul style="list-style-type: none"> • Consultation publique pour amender le PDAD (règlement R.V.Q 1400). Le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg dépose un mémoire avec des demandes ciblées. Le CQNDL demande de restreindre au maximum l'augmentation du niveau de densité du bâti urbain dans le but de préserver les espaces verts et les milieux humides.

		<ul style="list-style-type: none"> • Adoption à l'unanimité du règlement R.V.Q 1400 sans modification.
mars 2009	<u>Boisé Neilson</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Une pétition est mise en ligne pour la sauvegarde du boisé Neilson.
avril 2009	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Aux arbres, citoyens !</i> dénonce au MDDEP et à la ville un promoteur qui coupe plus d'arbres que son permis ne le lui accorde dans le boisé des Sœurs. Des rues apparaissent alors qu'aucun projet n'est encore accepté. Le promoteur est sommé d'arrêter la coupe à deux reprises. Il retire finalement sa machinerie.
	<u>Boisé Neilson</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Bosquet fait une étude du boisé Neilson à la demande du <i>Comité des arbres</i> de Sainte-Foy-Sillery. Il y trouve des arbres de plus de 100 ans. Le comité dénonce dans les médias le PAE au regard de l'étude réalisée. Il demande à la ville d'acheter la partie du boisé qui est en vente avec les fonds du programme provincial pour la protection des boisés privés.
mai 2009	<u>Boisé Neilson et Charlesbourg (boisé des Sœurs)</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Aux arbres, citoyens !</i> et le <i>Comité des arbres</i> de Sainte-Foy-Sillery déposent une requête à la Commission municipale du Québec. Les deux groupes contestent le règlement d'urbanisme R.V.Q 1400. Les PAE des boisés Neilson et des Sœurs ne seraient pas conformes au PDAD.
juin 2009		<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats de la consultation publique sur le <i>Plan vert, bleu, blanc</i> suggèrent de préserver le boisé de Saint-Émile en raison de la pratique d'activités de plein air. • La ministre Normandeau fait une sortie publique contre l'étalement urbain. Elle est félicitée par des organismes environnementaux (Vivre en ville et Équiterre). • Adoption du règlement d'harmonisation qui prévoit la densification du secteur du chemin Saint-Louis près du boisé Neilson. • Un élu, M. Vaillancourt propose de demander à la ministre de donner le droit aux municipalités d'imposer de plus grandes amendes lors d'abattage illégal d'arbres. Cette proposition est adoptée par le conseil municipal. • Abandon du règlement sur l'abattage des arbres en milieu urbain.
	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg apporte son appui au mémoire du CQNDL présenté lors de la consultation pour le <i>Plan vert, bleu, blanc</i> qui propose la création d'un sentier linéaire le long de la rivière des Roches. • <i>Aux arbres, citoyens !</i> organise une rencontre d'information citoyenne à propos de ses activités. Une centaine de citoyens se présente.
	<u>Boisé de Saint-Émile</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Le propriétaire du boisé de Saint-Émile envoie des mises en demeure à deux associations de vélo de montagne et au conseiller Steeve Verret, parce qu'il considère que ces gens font la promotion d'activités sur son terrain privé, suite au <i>Plan vert, bleu, blanc</i>. • Le CQSE fait une consultation publique pour élaborer son plan de quartier. Il constate l'intérêt des citoyens de préserver le couvert forestier soit en préservant les arbres sur les terrains privés et publics, soit en préservant les boisés du quartier dont le boisé de Saint-Émile.

juillet 2009	<u>Boisé Neilson et Charlesbourg (boisé des Sœurs)</u>	<ul style="list-style-type: none"> • C'est la fin de la lutte pour ces deux boisés. La commission municipale du Québec rend son jugement. Les deux groupes se voient refuser leur requête. La Commission se dit sans compétence pour trancher le litige. Les plans de développement de la ville concernant le boisé Neilson et le boisé des Sœurs du Bon-Pasteur sont valides. Pour le moment, aucun promoteur ne prévoit développer le secteur du boisé Neilson et aucun plan pour l'autre boisé n'a été déposé à la ville.
août 2009	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du PAE de Charlesbourg. Cela donne l'aval, entre autres, à la construction du Domaine de la rivière des Roches.
septembre 2009	<u>Boisé Neilson</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Les quatre groupes en lutte et le <i>Collectif la ville que nous voulons</i> organisent les randonnées « Vivre les boisés ». Il s'agit de marches dans les boisés de la ville avec l'invité Suzanne Hardy d'Enracinat. Une randonnée a lieu au boisé Neilson.
	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe <i>Forêt y voir</i> demande un référendum sur le projet domiciliaire de la rivière des Roches. La demande est annulée lorsque quatre citoyens se retirent du processus après avoir été visités par le promoteur.
octobre 2009		<ul style="list-style-type: none"> • Les différents groupes s'unissent pour questionner les candidats aux élections municipales à propos de l'étalement urbain. Ils demandent une véritable politique pour protéger les forêts remarquables, la préservation du paysage naturel de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery et la protection des milieux naturels inclus dans le Répertoire des milieux naturels d'intérêt de la ville de Québec.
	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg, <i>Forêt y voir</i> et <i>Aux arbres, citoyens !</i> organisent la randonnée « Vivre les boisés » dans l'arrondissement Charlesbourg. • Une citoyenne du groupe <i>Forêt y voir</i> reçoit une mise en demeure du promoteur du Domaine de la rivière des Roches pour avoir fait signer une pétition pour la conservation de l'érablière.
novembre 2009	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Une centaine d'arbres sont abattus sans permis par le promoteur du Domaine de la rivière des Roches. <i>Forêt y voir</i> dénonce que la ville tarde à émettre des contraventions. Une erreur de la ville concernant le zonage oblige le promoteur à recommencer ses démarches du point de départ pour obtenir ses permis. Une nouvelle consultation citoyenne doit avoir lieu.
décembre 2009	<u>Boisé de Saint-Émile</u>	<ul style="list-style-type: none"> • La ville adopte un règlement qui autorise la modification du périmètre d'urbanisation. • Le conseiller Steeve Verret, le CQSE et l'APEL s'opposent aux modifications du périmètre d'urbanisation concernant le boisé de Saint-Émile et quatre autres boisés situés dans la ceinture verte de Québec.
janvier 2010	<u>Boisé de Saint-Émile</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Lors du conseil municipal, des citoyens dénoncent le projet immobilier. Le maire se dit irrité par la mobilisation citoyenne et il maintient sa décision de poursuivre les démarches pour modifier le périmètre d'urbanisation. • Une consultation publique pour la modification du périmètre

		<p>d'urbanisation doit avoir lieu le 19 janvier. Plusieurs groupes promettent d'être présents à la consultation pour s'opposer. Le maire dit d'abord vouloir poursuivre les démarches puis se rétracte. La ville reporte la consultation pour s'assurer que le boisé n'est pas dans le bassin versant du lac Saint-Charles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des amateurs de vélo de montagne créent un groupe Facebook pour sauvegarder le boisé de Saint-Émile. • Le Défi vert demande un moratoire pour revoir le projet de développement dans le secteur et pour l'ensemble du territoire de la ville.
février 2010	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq citoyens appuyés par le groupe <i>Forêt y voir</i> envoient une lettre à la Commission municipale du Québec pour demander à ce tribunal de vérifier la validité du règlement autorisant des « usages forestiers » sur le site du Domaine de la rivière des Roches. Le promoteur entre en contact avec des citoyens qui déposent une plainte policière. Le groupe perd sa requête devant la commission.
	<u>Boisé de Saint-Émile</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Différents groupes dont le <i>Comité des arbres</i> de Charlesbourg et le <i>Collectif la ville que nous voulons</i> diffusent de l'information sur internet concernant la lutte pour la conservation des boisés urbains, plus spécifiquement le boisé de Saint-Émile. Le but est de mobiliser davantage de citoyens pour une nouvelle consultation. • Le CQSE demande à l'APEL de leur donner de l'information sur la situation du boisé.
mars 2010	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle consultation publique doit avoir lieu prochainement pour le projet immobilier du Domaine de la rivière des Roches et la ville tente d'obtenir la collaboration du groupe <i>Forêt y voir</i>. De nouvelles dispositions pour protéger l'érablière sont prises. Le groupe demande d'ajouter un parc linéaire le long de la rivière. • Le groupe <i>Forêt y voir</i> entame de nouvelles démarches pour un référendum sur le règlement qui doit autoriser le zonage pour le projet du Domaine de la rivière des Roches. Le groupe recueille 96 signatures ce qui est largement suffisant.
avril 2010	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CQNDL apprend que la ville a l'intention de faire un plan d'aménagement pour la création du parc linéaire de la rivière des Roches.
mai 2010		<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration commune pour la protection des milieux naturels de la ville de Québec
août 2010	<u>Charlesbourg</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Le référendum demandé par <i>Forêt y voir</i> est annulé par manque d'inscription au registre. L'arrondissement avait fait savoir dans les médias qu'elle pouvait ne pas tenir compte du référendum. Le projet du Domaine de la rivière des Roches est autorisé et c'est la fin de la lutte pour ce boisé.

Pour les besoins de la monographie, l'étude des luttes prend fin en août 2010 bien que les différentes luttes se terminent à des moments différents : en juillet 2009 pour les luttes du boisé Neilson et du boisé des Sœurs (défaite des comités devant la Commission municipale

du Québec), en janvier 2010 pour la lutte du boisé de Saint-Émile (report de la consultation) et en août 2010 pour le Domaine de la rivière des Roches (annulation du référendum). Cependant, les comités poursuivent une lutte globale pour demander la protection des milieux naturels d'intérêt à Québec, ce qui rassemble davantage d'acteurs.

2.3. Les acteurs en présence

Après avoir examiné les événements des luttes, il s'avère important de présenter les différents acteurs. Ces derniers sont divisés en deux groupes distincts soit le groupe en lutte et l'adversaire.

2.3.1. Le groupe en lutte

Le groupe en lutte regroupe plusieurs acteurs. Dans cette monographie, le groupe en lutte comprend les principaux comités de citoyens qui, à l'occasion, se regroupent dans une coalition, la base sociale qui profite des retombées de la lutte, les alliés qui appuient le travail des groupes en lutte, les sympathisants et les spectateurs. Ces acteurs sont présentés dans les prochains paragraphes.

2.3.1.1. Les comités de citoyens

La coalition *Forêt agir !* voit le jour lors de l'évènement du mois de juin 2008 et unit divers comités de citoyens : *Forêt y voir*, le *Comité des arbres* de Charlesbourg, le *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery, la Société historique de Sillery, les AmiEs de la Terre, l'Autre 400e et des membres de conseils de quartier. Cette coalition organise l'évènement « manifestif » de juin 2008. Aussi, ces groupes planifient pour l'automne 2009 des randonnées dans les différents boisés de la ville faisant l'objet de luttes citoyennes. La coalition n'est visible que lors de l'évènement de juin 2008, mais les liens tissés se maintiennent entre les différents *Comités des arbres* et organismes qui travaillent sur l'enjeu commun des boisés urbains, contre un adversaire commun, mais sur des territoires locaux diversifiés.

Au cœur du groupe en lutte quatre comités de citoyens se démarquent par leurs efforts mis dans les luttes. Dans Charlesbourg trois groupes s'activent. Il s'agit du groupe *Forêt y voir... à notre boulevard Loiret !*, le comité *Aux arbres, citoyens !* et le *Comité des arbres* de Charlesbourg. Le groupe *Forêt y voir... à notre boulevard Loiret !* voit le jour en avril 2007. Par commodité, le comité écourte souvent son nom pour *Forêt y voir*. C'est l'appellation qui est d'ailleurs utilisée dans la monographie. Ce groupe se constitue lorsque des citoyens

apprennent l'existence d'un développement résidentiel dans un boisé qu'ils considèrent comme un joyau de leur quartier. La perte de cet espace les amène à se mobiliser et à se donner pour objectif de protéger la forêt urbaine des environs.

Le comité *Aux arbres, citoyens !* constitue de fait un comité de citoyens qui œuvre pour la protection des boisés urbains dans le quartier de Charlesbourg. Son action se situe plus spécifiquement dans le cadre de la préservation du boisé des Sœurs. Il voit le jour en réaction au fait que le boisé puisse être vendu, alors qu'un promoteur et la ville projettent de le développer en quartier résidentiel.

Le *Comité des arbres* de Charlesbourg se définit comme « un comité de citoyens qui a pour mission de protéger, sensibiliser et promouvoir la plantation [d'arbres]. Ce comité est 100 % bénévole et apolitique, composé de simples citoyens ainsi que de spécialistes en faune et flore » (Blogue du *Comité des arbres* de Charlesbourg, 2007). Ce comité éduque la population de l'arrondissement de Charlesbourg sur l'importance des arbres dans l'apport qu'ils offrent pour assainir l'environnement. Il émerge suite à l'apparition d'un projet de construction qui n'a pas fait l'objet d'une consultation publique. Les citoyens revendiquent alors un plan d'aménagement du territoire. Son action est complémentaire aux autres comités de Charlesbourg et se situe davantage au niveau de la protection des arbres.

Dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, un *Comité des arbres* agit pour la conservation du boisé Neilson. Il s'agit du *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery qui a pour mission « de sensibiliser la population concernant la protection et la promotion du patrimoine arboricole et des boisés urbains » (Blogue *Comité des arbres* de Charlesbourg, 2008). Ce comité constitue un regroupement de citoyens qui conçoit que l'amélioration de l'environnement urbain et de la qualité de vie passe par la présence d'arbre sur le territoire.

2.3.1.2. La base sociale

Les retombées des luttes pour la conservation des boisés urbains bénéficient à tous les citoyens de la ville de Québec. En effet, les groupes en lutte prétendent que les boisés urbains contrôlent les îlots de chaleur, contribuent à purifier l'air, assurent un meilleur ruissellement (donc moins de dommages sur les structures publiques causés par l'érosion) et s'avèrent profitables à tous les citoyens de la ville. De plus, rappelons que 475 000 personnes consomment l'eau potable provenant de la réserve du lac Saint-Charles et que sa qualité est étroitement liée au maintien du boisé du bassin versant.

Au premier chef, les citoyens près des boisés urbains seront les premiers à vivre les effets de la conservation ou non des boisés. Ces citoyens pourront continuer à profiter de ces espaces

boisés pour leurs loisirs. Tous les amateurs de vélo de montagne sont aussi touchés par la lutte pour le boisé de Saint-Émile. Dans le cas de ce boisé, la base sociale pourrait s'élargir à l'ensemble des gens pratiquant la motoneige, la randonnée et le vélo, d'où qu'ils viennent au Québec. En effet, le boisé jouit d'une reconnaissance provinciale pour ses sentiers de vélo (Pageau, 2007).

2.3.1.3. Les alliés

On observe une variation des types d'allié pour chacun des comités. Certains alliés appuient directement les groupes en lutte, alors que d'autres soutiennent leur travail en informant la population sur la nécessité de la présence des arbres ou en sensibilisant les citoyens membres des comités sur les enjeux des boisés urbains.

De façon plus précise, deux experts appuient ouvertement les luttes. Jean Bousquet, professeur de foresterie à l'Université Laval, agit en tant qu'allié expert en raison de son statut de professeur en foresterie. Il agit à titre de conseiller bénévole, entre autres, au *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery (Bousquet, 2007). Ses analyses du boisé permettent au comité d'affirmer que le boisé Neilson constitue un joyau à préserver. En deuxième lieu, Suzanne Hardy, auteure d'un livre sur les arbres remarquables, représente une alliée importante dans les luttes. Elle agit à titre d'interprète lors des randonnées « Vivre les boisés ». L'apport des deux personnalités se situe donc au niveau de leurs connaissances sur les arbres et les forêts.

D'autres personnalités issues du milieu de l'environnement appuient la lutte. « Le *Comité des arbres* a également reçu l'appui du *Comité des arbres* de Sillery, de membres du Conseil de quartier de Sillery, de l'AFQM, de l'historien de la forêt Patrick Blanchet, de Caroline Brodeur et d'Alexandre Turgeon qui – il est à espérer – n'ont pas besoin de présentation » (Blogue du *Comité des arbres* de Charlesbourg, 2009). Ces personnes œuvrent dans des organismes environnementaux et donnent leur appui au comité de citoyens dans leurs revendications. D'autres alliés appuient la lutte par leurs connaissances dans le domaine de l'environnement, de l'urbanisme ou de la politique, mais demandent à demeurer incognito.

En ce qui concerne les institutions municipales, les conseils de quartier jouent un rôle de relais de l'information des citoyens vers les élus de la ville. Cette structure est profitable aux luttes, puisqu'elle se penche sur les préoccupations des citoyens du quartier et fait des propositions à la ville (par exemple, demande d'opinion sur des PAE, réalisation d'un sentier linéaire pour la rivière des Roches et d'un sentier de vélo de montagne). Les trois conseils de quartier où les boisés sont menacés servent d'espace public pour les citoyens qui veulent faire connaître leurs doléances.

Quant aux groupes environnementaux, plus les luttes avancent dans le temps et plus les comités de citoyens peuvent compter sur leur appui. Ces groupes s'allient lors d'évènements locaux de démonstration (c'est le cas des AmiEs de la terre de Québec et du *Collectif la ville que nous voulons*) et dans des déclarations communes (on retrouve notamment Nature Québec, Équiterre, Greenpeace, AFQM, Réseau de milieux naturels protégés et Enracinart). Ces groupes peuvent aussi être considérés comme des sympathisants par moment.

Steeve Verret, conseiller municipal de l'arrondissement la Haute-Saint-Charles, s'implique dans la lutte du boisé de Saint-Émile de différentes manières : il désavoue publiquement et à l'encontre du conseil municipal le changement de périmètre d'urbanisation ; il avise les groupes concernés par le boisé ; il travaille en collaboration avec l'APEL, le CQSE et les associations de vélo de montagne. Par ailleurs, l'APEL veille à démontrer à la ville que le boisé de Saint-Émile se situe aux deux tiers dans le bassin versant du lac Saint-Charles, et ce, en amont de la prise d'eau de la ville. De façon générale, l'association vise la préservation de l'environnement du bassin versant du lac et de la rivière Saint-Charles.

Il ressort que les groupes en lutte possèdent des alliés dans les institutions municipales, chez les experts et dans les organismes de défense de l'environnement. En plus de ces alliés, les groupes misent également sur les apports des sympathisants.

2.3.1.4. Les sympathisants

Les sympathisants rassemblent les gens qui approuvent la lutte, mais qui, de par leur nature ou leur mission, ne font pas partie de la base sociale. D'après cette définition, deux organismes participent aux luttes à titre de sympathisant.

On retient d'abord l'AFQM, un organisme à but non lucratif qui fait la promotion de la conservation des arbres et des boisés en milieu urbain ainsi que de la sensibilisation. L'action de l'AFQM est complémentaire aux groupes en lutte. De même, Nature Québec joue un rôle d'informateur auprès du *Comité des arbres* de Charlesbourg et souscrit à la lutte qui se déroule dans l'arrondissement de Charlesbourg. Il encourage le comité à poursuivre ses actions et il offre de la formation pour favoriser la mobilisation citoyenne (Blogue *Comité des arbres* de Charlesbourg, 2007).

On peut également retenir une portion de la base sociale qui n'habite pas près des zones concernées, mais qui commente sur la toile les articles mis dans les journaux de façon favorable, sans prendre part réellement aux actions.

2.3.1.5. Les spectateurs

Lorsqu'il est question de spectateurs, l'image qui vient à l'esprit réfère aux personnes qui assistent à un événement sans y jouer un rôle actif. La conservation des boisés urbains mobilise une frange de la population qui se sent concernée par les boisés, mais une grande partie de la population de la ville de Québec demeure absente de la mobilisation citoyenne et passive dans ce débat sur l'occupation du territoire.

2.3.2. L'adversaire

Dans ces luttes pour la conservation des boisés urbains, deux catégories d'adversaire se profilent : la ville de Québec et les promoteurs immobiliers.

La ville de Québec est considérée comme un adversaire pour les groupes en lutte, puisque c'est à elle que revient le devoir de gérer son territoire en matière d'urbanisme et d'habitation. La ville peut décider de zoner et dézoner des territoires et de statuer sur leur occupation et leur utilisation. Elle détermine donc des terrains à mettre ou non en valeur et convient de ceux qui peuvent être déboisés pour la construction de maisons.

Pour réglementer l'usage de son territoire et planifier son développement, la ville de Québec élabore des politiques et des règlements-cadres d'urbanisme « verts », en principe. Or, d'après les groupes en lutte, lorsqu'elle ne modifie pas ses règles pour répondre aux demandes des promoteurs, la ville les applique avec laxisme ou ne les respecte pas. Cela fait dire aux groupes en lutte que la ville tient un double discours : elle prône le développement durable, d'un côté, et de l'autre, elle permet la coupe de boisés urbains et la destruction de milieux d'intérêt pour favoriser le développement de nouveaux lotissements. C'est ce que soutient Sanfaçon lorsqu'elle écrit dans une lettre parue en 2009 dans le Québec-Hebdo :

« Dans son Plan directeur des milieux naturels, la ville avait de belles intentions, mais dans sa pratique : quelles contradictions ! Avec sa nouvelle réglementation en urbanisme, nous attendions un règlement sur l'abattage des arbres avec des dents. Les promoteurs peuvent dormir tranquilles. Le festival de la coupe à blanc pourra continuer évidemment ! Le bar est ouvert, l'environnement prend l'bord ! Et nous perdons notre couvert vert ».

En fait, pour les groupes en lutte, la ville élabore des politiques qu'elle ne respecte pas ou trop mollement ; parfois, elle n'est pas en mesure de les appliquer et de faire respecter ses règlements. Les perceptions de la position de la ville en cette matière ne sont pas univoques

chez les groupes en lutte. Certains voient la ville comme une adversaire, alors que d'autres croient qu'il faut travailler avec elle, parce qu'elle est un outil possible de l'expression des citoyens.

Selon un des courants d'idées, la ville ferait preuve de négligence notamment en ce qui concerne le boisé Neilson, en raison des îlots forestiers remarquables et de son manque de leadership sur le plan de l'information à ce sujet (Bégin, 2009). On allègue également qu'elle veut profiter d'une taxe foncière additionnelle avec le développement de nouveaux quartiers résidentiels (*Aux arbres, citoyens !*, 2009). En quelque sorte, la ville et ses élus travaillent de pair avec les promoteurs pour obtenir plus de revenus de l'impôt foncier (Sanfaçon, 2007). Par voie de conséquence, la ville sert les intérêts des promoteurs « en soif de profits » et sacrifie l'environnement pour arriver à ces fins, soutient en 2010 le groupe *Forêt y voir* (Fortin, 2010).

Pour les comités de citoyens, l'intérêt économique des promoteurs immobiliers s'apparente à celui de la ville. On les présente comme des agents avarés de gros profits (*Aux arbres, citoyens !*, 2009), prêts à détériorer un milieu naturel pour s'enrichir. C'est du moins ce que laissent paraître les pratiques des promoteurs pour la préparation des terrains où doivent avoir lieu les constructions. Les médias font écho aux dénonciations des citoyens à propos de bavures, telles que les coupes d'arbres sans permis et parfois l'intervention policière pour assurer la sécurité des lieux et des citoyens (Radio-Canada.ca, 2009). Ces comportements rapportés par les médias dépeignent les promoteurs comme étant fautifs, se croyant au-dessus des lois et prêts à déjouer les autorités. Heureusement pour certains, peut-être, ils sont rarement nommés ; malheureusement pour l'ensemble des promoteurs, leur image publique en ressort ternie.

2.4. Les intérêts en cause

Le tableau 2 présente sommairement les intérêts en cause dans cette lutte pour chaque acteur.

Tableau 2 - Intérêts en cause dans les luttes pour la conservation des boisés urbains

Acteurs \ Intérêts	Économiques	Politiques	Idéologiques	Individuels
Coalition Forêt Agir ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la valeur des propriétés des membres de la coalition affectés par les développements immobiliers à proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pouvoir des citoyens dans les processus décisionnels de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la qualité de l'air et de l'environnement en milieu urbain. • Arrêt de l'étalement urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une vie de quartier tranquille près de la nature. • Offre pour la famille d'un milieu sain. • Évitement des troubles liés à l'augmentation de la circulation automobile.
CQNDL – CQSFS – QCSE		<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des intérêts des citoyens habitant sur leur territoire. • Valorisation de la démocratie locale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation d'un milieu de vie à l'image du désir des citoyens de leur territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une vie de quartier tranquille près de la nature. • Évitement des troubles liés à l'augmentation de la circulation automobile.
Alliés		<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance à titre d'expert dans la gestion des arbres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des arbres en milieu urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de leur expertise aux yeux des citoyens.
La ville de Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des revenus fonciers de la ville. • Maintien du secteur de la construction en santé, car favorable à l'économie et à l'emploi. • Maintien des écoles ouvertes avec la venue de famille. • Augmentation du nombre de jeunes familles sur son territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de sa capacité à développer efficacement son territoire et à répondre aux besoins en logement de sa population. • Attrait de nouvelles familles sur son territoire. • Valorisation du développement des arrondissements en lien avec les besoins des citoyens du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du développement durable en contrant l'étalement urbain. • Harmonisation des nouvelles constructions avec le bâti actuel. 	
Les promoteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Maximisation des profits à partir des terrains achetés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations conviviales avec la ville afin d'avoir les permis nécessaires à la réalisation des 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux besoins des jeunes familles en matière de logement. • Promotion de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichissement personnel.

		projets immobiliers.	immobiliers dans des milieux près de la nature.	
Le gouvernement du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'aires protégées dans des secteurs boisés autres que les secteurs d'exploitation forestière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de relation positive avec l'industrie forestière. • Démonstration d'une politique de protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage du territoire Québec protégé dans des parcs par l'appui financier pour l'achat de terrain boisé privé. 	

1 La Coalition Forêt Agir regroupe le *Comité des arbres* de Charlesbourg, *Forêt y voir, Aux arbres, citoyens !* et le *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery.

L'identification de ces intérêts permet de repérer les enjeux disputés dans les luttes pour le maintien des boisés urbains.

2.5. Les enjeux de la lutte

Au moins quatre enjeux ressortent des divers intérêts portés par les acteurs impliqués dans les luttes à l'étude : 1) le développement urbain et le développement durable ; 2) la qualité de vie ; 3) l'image de la ville ; et 4) la démocratie urbaine.

2.5.1. Le développement urbain et le développement durable

La ville de Québec prône le développement durable à travers ses diverses publications et politiques. Les groupes en lutte souhaitent eux aussi le développement durable de la ville. Les acteurs ne s'accordent cependant pas sur une même conception du développement durable et les actions qui seraient conséquentes.

La notion du développement durable prend différents sens selon les acteurs. Un premier sens concerne la conservation de l'environnement. « Pour assurer la pérennité du développement, il faut tenir compte des facteurs sociaux et écologiques, ainsi que des facteurs économiques, de la base des ressources vivantes et non vivantes, et des avantages et désavantages à long terme et à court terme des autres solutions envisageables » (Vaillancourt, 1998, p. 26). Les groupes en lutte s'attachent davantage à cette définition lorsqu'ils veulent que la ville s'assure de se développer de manière durable. Il leur apparaît essentiel de respecter les facteurs sociaux et écologiques avant les facteurs économiques. Par ailleurs, la ville doit concilier le développement économique sur son territoire,

l'environnement et les droits des citoyens. Elle se rapproche plus de la définition utilisée par divers organismes dont la World Wildlife Fund (WWF) qui « définit le développement durable par le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes » (Vaillancourt, 1998, p. 26).

La ville tente donc de concilier le développement économique et le respect de l'environnement. À cet effet, le responsable de l'aménagement du territoire de la ville propose ceci : « On va continuer à densifier au centre-ville et sur le boulevard Laurier et dans Lebourgneuf, on va continuer à développer dans les secteurs périphériques, mais en faisant attention à notre prise d'eau et en faisant attention oui, aux boisés, mais on va essayer de faire des développements intelligents avec les promoteurs » (Radio-Canada.ca, 2010c). Pour la ville, la coupe des boisés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation n'entache en rien sa volonté de faire du développement respectueux de l'environnement. La position de la ville se résume à « maximiser la protection des milieux naturels du secteur [à] permettre une offre résidentielle diversifiée et [à] créer un projet de développement écologique qui est en accord avec les principes de développement durable » (Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy, 2009).

Cette présentation générale de l'enjeu du développement urbain durable met en évidence trois questions à résoudre : la protection de l'environnement, le développement domiciliaire et l'étalement urbain.

2.5.1.1. La protection de l'environnement

Derrière l'idée de développement durable se trouve celle de la protection de l'environnement. La conservation des milieux forestiers peut constituer un moyen de lutter contre les changements climatiques, un enjeu devenu mondial et qui préoccupe la ville de Québec. Elle détient d'ailleurs un plan d'action à cet effet. Pour la coalition, il est illogique que la ville autorise la déforestation, puisqu'elle diminue les espaces qui captent le carbone dans l'air, l'emmagasinent et réduisent la quantité de carbone dans l'atmosphère. Pour sa part, la ville fait valoir qu'elle participe à la lutte aux changements climatiques en proposant un développement dense du bâti urbain qui réduit les déplacements automobiles sur une plus courte distance et permet d'améliorer les transports collectifs.

Un point de vue sur la protection de l'environnement réfère à la conservation des milieux à leur état naturel et dans une perspective à long terme, de les protéger par la mise en place de lois régissant les types d'activités permises dans les limites de ces milieux. Ainsi, dans le cas du boisé Neilson, le groupe en lutte tente de justifier la conservation du boisé et l'annulation

du projet de développement en raison de la biodiversité exceptionnelle du boisé. C'est aussi un moyen de créer des espaces verts dans la ville alors que les citoyens semblent de plus en plus à la recherche de la nature près de chez eux. Un allié du groupe en lutte suggère que la protection de l'environnement par la conservation des boisés n'empêche pas le développement domiciliaire. Selon lui, plusieurs terrains déboisés existent dans la ville pour répondre à la demande croissante de logement (Hamann, 2009).

Dans la même veine, la protection de l'environnement signifie aussi la protection de l'eau. En la matière, la ville tente d'imposer aux municipalités, dont le territoire se situe dans le bassin versant du lac Saint-Charles, un règlement pour limiter la construction domiciliaire dans ces limites. La protection de la source d'eau potable passe par la conservation du milieu forestier dans le bassin versant. La ville se doit de donner l'exemple aux autres municipalités en respectant ses propres volontés (Normandin, 2010).

Enfin, l'abattage des arbres sur le territoire de la ville va à l'encontre de la protection de l'environnement, d'après la coalition. En 2007, la ville propose un nouveau règlement pour harmoniser les pratiques sur le territoire. Les groupes en lutte réclament un règlement « avec des dents » où les amendes pour les promoteurs seraient importantes. De l'avis des groupes en lutte, les promoteurs préfèrent parfois payer les amendes peu onéreuses que d'attendre les permis ou les respecter. La ville considère elle aussi important de régler l'abattage des arbres, surtout dans les quartiers centraux où les arbres se font rares, mais moins dans les quartiers périphériques où ont lieu les luttes.

2.5.1.2. Le développement domiciliaire et les besoins en logement

L'accès à un logement décent à prix abordable constitue un aspect social du développement durable en tant qu'enjeu. La ville souhaite alors faire face à l'augmentation prévue de la demande en logement en misant sur le développement résidentiel. Or, la coalition estime que la ville préconise une gestion de l'offre et de la demande de type laisser-faire, c'est-à-dire sans intervenir sur les lois du marché pour contrôler les prix des loyers (Gélinas, 2000). C'est ce que dit le maire Labeaume, en janvier 2010, lorsqu'il mentionne qu'il faut construire, parce que moins il y a de maisons, plus les prix montent et cela se répercute sur les moins nantis (Mathieu, 2010). Pour la ville, il faut donc miser sur ce processus pour rendre accessibles les logements à un prix abordable.

2.5.1.3. L'étalement urbain

On le comprend, le type de développement domiciliaire dépend du type de développement à privilégier : doit-on axer le développement sur la proximité des services ou sur l'accès à la propriété en banlieue ? À l'opposé du développement durable, l'étalement urbain est un

problème auquel réfèrent les groupes environnementaux pour faire valoir l'importance de densifier le bâti urbain des villes. La densification permet d'améliorer le transport en commun et de développer la qualité de vie (réseaux, services de proximité, etc.). Par ailleurs, d'après les groupes en lutte, l'option de l'étalement urbain représente une cause directe du déboisement dans les quartiers de banlieue.

C'est pourquoi les groupes en lutte préconisent la densification du territoire de la ville déjà construit et l'arrêt des développements domiciliaires dans les banlieues boisées. Les services se trouveront alors accessibles à pied ou en transport en commun. La ville propose un type de développement compatible avec ce point de vue. Le PDAD et les PAE démontrent qu'elle vise d'abord à densifier le bâti urbain dans les arrondissements déjà construits. Elle cherche à répertorier les terrains non développés situés dans ses arrondissements où existent déjà un bâti et les services de transport en commun. Or, il se trouve que les terrains sont parfois boisés et deviennent l'objet de revendications par les citoyens qui utilisent ces boisés.

2.5.2. La qualité de vie

L'accès « public » à la nature est particulièrement important pour les groupes en lutte. Qu'il s'agisse de lieux naturels près des résidences pour les amateurs de la nature ou de lieux récréotouristiques à proximité pour les adeptes de sport de plein air, l'accès à la nature devient plus difficile suite à la coupe des boisés urbains dans les quartiers résidentiels. La ville soutient avoir fait une consultation sur la qualité de vie avec son *Plan vert, bleu, blanc* et qu'elle ne peut répondre à toutes les attentes. La ville mentionne devoir faire des choix, parce qu'elle n'est pas en mesure d'acheter tous les boisés sur son territoire pour rendre un accès « public » à ces boisés « privés ». Elle argumente donc qu'elle rend accessible à la population la nature tout en répondant au besoin de logement.

Pour la ville et certains acteurs de la lutte, la réaction des groupes en lutte ressemble au syndrome « pas dans ma cour ». Un journaliste du *Soleil* rappelle à ce propos que plusieurs militants contre la coupe des boisés oublient qu'avant d'habiter à côté d'un boisé, la ville a dû autoriser la coupe d'arbres pour construire leur propre maison. Ce syndrome, s'il se trouve, fait que les résidents ne sont pas intéressés à perdre l'accès « public » à la nature qui se trouve présentement dans leur « cour ».

Enfin, en matière de qualité de vie, les groupes en lutte craignent l'augmentation de la circulation automobile dans leur quartier et sur les différentes voies publiques aux heures de pointe. Les modes de transport individuels et collectifs apparaissent nécessairement reliés

au type de développement privilégié. Les groupes en lutte considèrent qu'il faut en tenir compte avant de couper des boisés pour faire place à du développement domiciliaire.

2.5.3. L'image de la ville

La ville accorde une grande importance à son image de ville « verte » et économiquement forte, puisque cela contribue à attirer de nouveaux résidents (Bourque, 2010). Les groupes en lutte sont conscients de cet enjeu. L'un d'eux rappelle que le maire désire « faire de Québec une ville attractive pour les familles, ayant comme priorité, notamment le développement durable et la protection du bassin versant de la rivière Saint-Charles » (Bédard, 2010). Sans nouveau développement immobilier, la ville croit qu'elle deviendra un choix moins intéressant pour les gens en quête d'un milieu de vie intéressant, sain et économiquement viable. Elle se vante d'ailleurs dans son bulletin municipal d'être préférée à Montréal à hauteur de 58 % lorsqu'il est demandé à la population de la province où elle souhaite demeurer entre les deux villes (Ville de Québec, 2010). En termes d'enjeu, l'image de la ville peut tout aussi bien être rehaussée avec la présence de milieux naturels sur son territoire.

2.5.4. La démocratie municipale

Les droits politiques des citoyens entrent également en jeu dans cette lutte par rapport à l'influence que l'entreprise privée prend dans les décisions de la ville. Lors des élections municipales de 2009, le maire promettait de gérer la ville comme une entreprise privée où le citoyen serait considéré comme un client (Radio-Canada.ca, 2009c). De plus, la ville veut alléger les démarches administratives pour l'entreprise privée, afin de faciliter sa contribution au développement de la ville. Ces déclarations inquiètent les groupes qui dénoncent d'ailleurs l'apparente complicité entre la ville et le promoteur dans le dossier du Domaine de la rivière des Roches (Bédard, 2010). En fait, les groupes en lutte comme *Forêt y voir* et *Aux arbres, citoyens !* affirment se battre non pas pour empêcher le développement domiciliaire, mais plutôt pour se faire respecter en tant que citoyens. Plusieurs irrégularités et mépris des procédures se produiraient dans Charlesbourg et les groupes militent notamment pour conserver le respect de la démocratie municipale. En revanche, une personne rencontrée soutient que malgré les apparences de complicité avec les promoteurs, la ville démontre une volonté de gérer son territoire et non de se faire gérer par le privé.

L'équilibre entre la nature, la saine gestion de l'environnement, l'économie, le logement et les droits des citoyens apparaît comme autant d'enjeux qui ressortent de ces luttes. L'analyse

que l'on fait de ces enjeux varie selon la place occupée dans le débat sur la préservation des boisés. À la suite de sa victoire en 2009, le maire déclarait vouloir faire de Québec « la ville la plus attrayante au pays » en la rendant « plus verte, plus performante, plus branchée, plus active et plus sportive ainsi que mieux desservie en moyens de transports collectifs » (Radio-canada.ca, 2009b). Pour les groupes en lutte, les boisés contribuent également à l'attrait de la ville et ils considèrent nécessaire de se mobiliser pour les conserver.

3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE

Toute lutte connaît des événements déclencheurs formant une situation particulière qui lui donne le coup d'envoi. Le présent chapitre s'intéresse à ces circonstances à partir de la situation de privation, de conflit et de désaccord, puis à la construction des schèmes d'interprétation collectifs, à la constitution et au maintien de l'identité collective ainsi qu'aux courts-circuits de solidarité.

3.1. La situation de privation, de conflit et de désaccord

Qu'est-ce qui motive les groupes en lutte à se mobiliser et à poser des actions collectives ? Une situation de désaccord apparaît nécessaire bien qu'insuffisante. Pour Buechler (2000), la mobilisation citoyenne n'est pas uniquement le lot des personnes déshéritées qui vivent des situations de privation quasi absolue, mais « ce serait davantage les groupes qui ont amélioré leur situation et dont les attentes sont déçues qui s'engagent dans l'action collective. La perception de la privation est centrale ; et pour qu'elle conduise à l'action, la dissonance entre les attentes et la réalité doit être suffisamment souffrante » (Buechler, 2000 tiré de Comeau, 2005, p. 11). Cela signifie que les groupes en lutte appartiennent aussi aux classes moyennes et que leur déception face à une situation souhaitée doit être suffisamment grande pour se mettre en action pour tenter de la changer. Dans les luttes à l'étude, les groupes en lutte allient ces deux motifs pour se mobiliser, c'est-à-dire une situation de privation et une situation de désaccord. Ces motifs complémentaires permettent d'expliquer l'origine de la mobilisation des gens en faveur de la conservation des boisés urbains.

3.1.1. La privation de la proximité de la nature

Les citoyens en lutte s'estiment privés de ce qu'ils sont venus chercher en s'installant à proximité de la nature. Saint-Émile, Charlesbourg et Sainte-Foy sont des arrondissements où il reste encore des espaces verts à proximité des résidences. Les citoyens souhaitent conserver cet acquis. La présence de boisés dans les arrondissements constitue les « moulins à image naturels »¹ pour les familles qui en profitent pour leurs activités, affirme une des personnes rencontrées. Ces arrondissements sont aussi des endroits tranquilles, sécuritaires et situés à proximité du centre-ville, de surcroît. Le réseau routier les dessert aussi très bien. Or, le

¹ Cette expression d'une personne interviewée fait référence à l'œuvre à caractère historique de Robert Lepage, présentée dans le Vieux-Port de Québec à l'occasion de 400^e anniversaire de la ville en 2008 et projetée à nouveau les années subséquentes avec quelques mises à jour.

déboisement de ces endroits verts utilisés par les gens des quartiers pour faire place à l'aménagement de logements de moyenne et forte densité leur cause des désagréments considérables : pression importante sur le réseau routier (embouteillage), perte de la proximité de la nature, augmentation de la population et perte du sentiment de sécurité. C'est ainsi que des citoyens en lutte en viennent à percevoir la construction de nouveaux quartiers résidentiels dans les secteurs boisés comme une atteinte directe à ce qu'ils croyaient avoir obtenu en acquérant une propriété dans ces arrondissements (*Aux arbres, citoyens !*, un boisé à protéger, 2009).

3.1.2. Le désaccord : discours de la ville et occupation du territoire

Aux yeux de la coalition, la ville présente un double discours (Sanfaçon, 2009 ; Bousquet, 2007). Dans ses politiques, elle annonce de belles intentions (développement durable, protection des milieux naturels et d'intérêt, conservation des boisés urbains, densification des quartiers centraux) et met en pratique une autre vision (augmentation du périmètre d'urbanisation et abattage de boisé pour des développements domiciliaires en banlieue). Selon les personnes rencontrées, les citoyens en lutte dans les divers arrondissements sont en désaccord avec la manière de gérer le territoire et souhaitent prendre part au processus de décision pour l'infléchir. Ainsi, la ville présente en 2005 ses orientations de développement à travers le PDAD. Ce dernier fait état de la volonté d'exploiter les terrains vacants de la Pointe-de-Sainte-Foy, bien que ce soit des terrains boisés, et les terrains de Charlesbourg qui se trouvent à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Les citoyens ne s'accordent pas avec la ville concernant le besoin de développer ces secteurs et surtout de les densifier, puisqu'ils apprécient le caractère verdoyant des arrondissements et utilisent les boisés pour leurs activités. La volonté de la ville devient donc en contradiction avec les volontés des citoyens à un point tel qu'une partie d'entre eux se mobilise.

Dans l'arrondissement de Saint-Émile, le désaccord concerne aussi l'utilisation du territoire. La ville propose de modifier les limites du périmètre d'urbanisation pour permettre le lotissement de maisons dans un boisé utilisé à des fins récréatives (vélo de montagne et autres) et qui se trouve dans le bassin versant du lac Saint-Charles. Selon une personne interrogée, le discours de la ville ne correspond pas à ses actions. Celle-ci veut imposer aux municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec une politique pour limiter les constructions à l'intérieur du bassin versant de sa principale source d'eau potable, mais du même souffle, elle autorise la construction à l'intérieur des limites du bassin versant. La contradiction entre le discours vert de la ville et ses actions à saveur économique heurte la vision de la gestion du territoire qu'ont les citoyens.

3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs

Les schèmes d'interprétation collectifs réfèrent à la manière dont les citoyens en lutte nomment la situation problème, les causes ainsi que les solutions qu'ils proposent pour résoudre le conflit. On retrouve ainsi dans les schèmes d'interprétation deux constituantes, soit par le diagnostic et le pronostic.

3.2.1. Le diagnostic

Le diagnostic réfère à l'identification du problème par les groupes en lutte et à leur façon d'exprimer la situation qu'il estime injuste. Pour l'essentiel, leur point de vue est le suivant : ils considèrent ne pas être consultés par la ville, qu'elle néglige le patrimoine naturel et que leur qualité de vie est menacée de même que la qualité de l'eau potable et de l'environnement en général.

Sur le plan de manque de consultation, les citoyens engagés dans la lutte estiment que la ville fait passer ses intérêts économiques et ceux des promoteurs avant les intérêts des citoyens. On partage l'impression que la ville et les promoteurs travaillent main dans la main, que l'environnement passe au second plan derrière les impôts fonciers que peut retirer la ville et les profits que récolteront les promoteurs avec le développement domiciliaire. On témoigne de cette complicité du fait que les promoteurs entament leurs travaux de « coupe à blanc » apparemment sans inquiétude même s'ils n'ont pas encore les permis nécessaires. Une personne interrogée observe qu'il s'agit d'un acte illégal et que la ville fait peu de répression à l'égard des fautifs. Une autre personne fait remarquer que la pression des gens voulant une maison en banlieue et celle des promoteurs sont grandes sur la ville. On dit ne pas être systématiquement contre les développements résidentiels, mais contre la manière avec laquelle on le fait. Les citoyens impliqués considèrent qu'ils sont peu consultés dans le processus de développement de la ville en matière de gestion des boisés et de construction résidentielle. Ainsi, les projets de construction voient continuellement le jour dans Charlesbourg et dans Saint-Émile sans que les citoyens ne soient interpellés. En outre, lors des consultations pour les PAE, les projets présentés à la population semblent déjà décidés (Conseil de quartier Pointe-de-Sainte-Foy, 2008b).

Un autre élément du diagnostic réfère à la préservation d'un patrimoine naturel : « Un tel boisé naturel, en milieu urbain, nous croyons que c'est un patrimoine, un patrimoine méritant qu'on le défende et qu'on le protège » (*Aux arbres, citoyens !*, 2009). Ces écosystèmes renferment des vestiges d'une végétation ancienne et représentent des lieux à préserver pour les générations futures. En matière d'économie, l'arbre a montré depuis des siècles qu'il peut être un apport

économique important. Or, les groupes en lutte voient l'arbre comme une plus-value sur les terrains résidentiels parce qu'ils réduisent la facture de climatisation et de chauffage et ils augmentent la valeur foncière. Les arbres préviennent également les problèmes d'inondation et donc les dommages aux infrastructures de la ville. Les citoyens peuvent ainsi économiser collectivement sur l'entretien de ces infrastructures par la conservation de ce patrimoine naturel. Par ailleurs, l'unicité des zones à protéger en accroît la valeur, d'après cet extrait rapporté par Radio-Canada.ca dans un article mis en ligne le 26 mai 2009 :

« Selon Johanne Elsener, présidente du *Comité des arbres* de Sainte-Foy—Sillery, plusieurs arguments sont en faveur de la sauvegarde du boisé [Neilson]. 'Pour la qualité de vie des citoyens, pour le développement de l'écotourisme de la ville de Québec, parce qu'il est dans une zone où il y a très peu de milieux humides et c'est un boisé remarquable qui a aussi un milieu humide que la ville de Québec, dans son plan directeur, dit qu'elle veut protéger en priorité', souligne-t-elle » (Radio-Canada.ca, 2009d).

Un aspect additionnel du diagnostic concerne la qualité de vie et la contribution des arbres à cet égard. Comme on le découvre dans le dépliant *Découvrons nos boisés urbains !*, les arbres et les boisés contribuent sur le plan esthétique à valoriser la ville ; sur le plan du confort, à diminuer les îlots de chaleurs et protéger des vents et de la pollution sonore ; sur le plan économique, à limiter « les changements climatiques, la pollution de l'air et de l'eau, l'érosion des falaises et les inondations » (Découvrons nos boisés urbains, 2009). Les groupes en lutte lui attribuent un caractère thérapeutique en réduisant divers problèmes de santé tels que les malaises respiratoires, les malaises cardiaques, les cancers de peau, les cataractes et les coups de chaleur tout en maintenant une santé psychologique. Toutes ces contributions font dire aux citoyens mobilisés qu'ils ne veulent pas perdre les boisés à proximité de leur résidence pour ne pas détériorer leur qualité de vie.

Sur le plan environnemental, les groupes en lutte considèrent que la coupe des boisés menace la qualité de l'eau des rivières du territoire voire de l'eau potable et représente un risque pour l'environnement en général. La construction résidentielle intensive dans des milieux forestiers et montagneux comme le sont les secteurs de Charlesbourg et de la Haute-Saint-Charles entraîne une pression importante sur l'environnement, puisque les boisés exercent un contrôle sur le ruissellement. En effet, dans les secteurs pentus, les boisés assurent que l'eau de ruissellement retourne correctement à la nappe phréatique ou à la source d'eau de la ville de Québec (dans le cas du boisé de Saint-Émile). Cela influence directement la qualité de l'eau de la ville de Québec et met donc en cause la qualité de cette ressource. Sans ces boisés, l'eau peut causer des dommages importants sur les infrastructures de la ville et augmenter les coûts d'entretien payés par les taxes des citoyens. Si la ville autorise le déboisement, les risques

d'inondation, de défrichage et d'usure du sol par l'eau sont beaucoup plus grands. C'est ce qui fait dire aux citoyens mobilisés que le développement actuel se fait sans concevoir les effets négatifs de la coupe des boisés, et ce, à long terme.

Enfin, avec le temps, les conservationnistes en viennent à considérer l'étalement urbain comme étant le problème de fond auquel il faut opposer la protection des milieux naturels d'intérêt. La ville dit vouloir planifier son développement pour éviter l'étalement urbain, mais elle semble faire autrement, aux yeux de ces citoyens.

3.2.2. Le pronostic

L'autre partie des schèmes d'interprétation concerne les solutions proposées par les groupes en lutte relativement à la question des boisés urbains, c'est-à-dire le pronostic. Celui-ci est principalement axé sur la densification intelligente de la ville, la protection des arbres et des bassins versants par l'établissement d'une politique de protection de la forêt urbaine qui « a des dents » et par l'acquisition par la ville des milieux naturels répertoriés en 2005.

Les groupes en lutte suggèrent de densifier principalement là où est déjà le bâti, donc près du centre de la ville (*Découvrons nos boisés urbains*, 2009). Ce type de densification peut prendre la forme de stationnements en dessous des bâtiments, de mixité dans la vocation des immeubles (commerce aux rez-de-chaussée et appartements à l'étage, par exemple) et de revitalisation de certains quartiers. Dans cette perspective, la réhabilitation de bâtiments désaffectés ou sous-utilisés, ainsi que la construction sur des terrains vagues et des stationnements sont souhaitables.

Par ailleurs, d'autres solutions touchent directement la protection des arbres. Les groupes en lutte suggèrent que le développement de quartiers résidentiels se fasse dans le respect de la nature et le maintien de l'environnement naturel dans les plans de construction. Pour ce faire, on envisage des méthodes de construction adaptées pour protéger les arbres sur les chantiers. On propose également de mettre en place des bandes riveraines boisées plus larges que celles présentement prévues dans les projets, d'augmenter les dimensions des terrains, d'obliger à laisser des bandes boisées dans les cours arrière, etc. De même, on demande de mettre en valeur et de légiférer sur les arbres remarquables recensés afin d'éviter leur coupe. Ces propositions pourraient s'actualiser dans ce que les groupes appellent une véritable politique de protection de la forêt urbaine et des milieux naturels d'intérêt.

Quant aux bassins versants, les groupes recommandent la conservation des arbres et la réduction des développements à proximité des lacs et rivières en raison des bienfaits naturels

des arbres pour filtrer l'eau et stabiliser le milieu aquatique. Divers groupes ont d'ailleurs milité pour l'adoption d'un règlement intérimaire afin de limiter la pression humaine dans le bassin versant de la principale source d'eau de la ville, règlement que la Communauté métropolitaine de Québec adopte en août 2010.

Enfin, les groupes à l'étude désirent que la ville acquière les milieux naturels d'intérêts qu'elle a déjà identifiés en 2005. Les groupes demandent que la ville utilise soit le programme du gouvernement provincial d'aide à la protection de la forêt privée, soit son programme d'achat interne. Selon une personne interviewée, la ville utilise présentement ce programme pour le mont Bélair qui n'est pas concerné par une action citoyenne de préservation, puisqu'il ne fait l'objet d'un projet domiciliaire. De la même manière, le programme pourrait s'appliquer aux boisés à proximité des quartiers résidentiels.

En somme, les groupes établissent leur proposition pour la conservation des boisés sur la législation, les acquisitions et les mesures concrètes de préservation des arbres lors de construction. Ils considèrent que ces orientations permettront à la ville d'atteindre son propre objectif de protéger en zone naturelle 8 % de son territoire. Par ailleurs, les groupes suggèrent de bonifier le transport en commun et les modes de déplacement alternatif à l'automobile, afin de limiter l'espace occupé par les routes et la pollution associée à la circulation des véhicules.

3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective

Dans la phase d'émergence de la lutte, il se crée un lien entre les citoyens engagés qui se reconnaissent alors dans un « nous » partagé. L'examen des différents groupes montre une diversité de citoyens mobilisés et une diversité entre les groupes eux-mêmes. Aux fins de l'analyse, on reconnaît deux identités qui ne sont pas exclusives, bien qu'un citoyen puisse ne se reconnaître que dans une seule. La première est celle du « nous les gens du quartier préoccupés par notre qualité de vie et nos boisés ». Elle rejoint les gens du *Comité des arbres* de Charlesbourg, celui de Sainte-Foy-Sillery, *Aux arbres, citoyens !* et *Forêt y voir*. La mise sur pied de ces groupes résulte d'une préoccupation commune relative au développement de nouveaux quartiers résidentiels près de chez eux. Il s'agit d'une identité territoriale qui rallie une partie des citoyens et permet la collaboration entre divers organismes locaux, les établissements scolaires et les conseils de quartier (Blogue du Comité d'arbre de Charlesbourg, juillet 2009). La mobilisation de citoyens semble relativement facile, d'après une personne concernée par la lutte du boisé des Sœurs, parce qu'ils se sentent directement concernés en raison de la proximité du boisé et parce que le territoire représente une composante importante du sentiment communautaire.

Un deuxième « nous » contribue à attirer d'autres citoyens dans les luttes. Il s'agit de « nous qui avons à cœur l'environnement et les activités de plein air ». La préservation de l'environnement et le maintien d'activités physiques dont le vélo de montage (boisé de Saint-Émile et Charlesbourg) animent particulièrement une partie des membres engagés. Ce « nous » rassemble une variété de gens au sein des comités. Par exemple, le *Comité des arbres* de Charlesbourg compte parmi ses membres « des techniciens et des ingénieurs en foresterie, des conseillers de quartier et des simples citoyens soucieux de leur patrimoine naturel pour Charlesbourg » (Blogue du *Comité des arbres* Charlesbourg, 2007). De même, la lutte pour le Boisé de Saint-Émile constitue une démonstration de l'hétérogénéité des citoyens engagés derrière ce « nous ». Ce « nous qui avons à cœur l'environnement et les activités de plein air » attire et suscite l'appui des groupes de défense des droits et des groupes environnementaux de même que des experts universitaires. Le pique-nique de juin 2008 et la déclaration commune de mai 2010 de la coalition Forêt agir représentent une démonstration de ce « nous ».

Les différents groupes à l'étude procèdent différemment pour constituer et maintenir leur identité. Le *Comité des arbres* de Charlesbourg mise sur les contacts personnels et internet. Ce groupe a initialement pris le temps de se donner une présentation de lui-même qu'il expose sur son blogue. *Forêt y voir* compte davantage sur la sensibilisation des gens du quartier qui se sentent interpellés et qui ont du temps à donner à la cause. De son côté, un groupe d'amateurs de vélo de montagne se sert de l'interface Facebook et les membres circulent selon leur intérêt. Ce groupe est virtuel et incite ses membres à poser des actions individuelles. Pour sa part, *Aux arbres, citoyens !* prend forme suite à des conversations entre citoyens utilisateurs du boisé qui décident de s'organiser pour réaliser une pétition en faveur de la conservation du boisé.

Malgré des démarches différentes pour créer une identité collective, les groupes semblent partager une réalité similaire quant au maintien de l'engagement. En effet, des personnes rencontrées soulignent être peu nombreuses dans le groupe ou encore, que l'implication fluctue. Elles évoquent le manque de temps des citoyens pour expliquer ces phénomènes. Par ailleurs, une personne rencontrée ajoute que même si son groupe est présentement moins actif (pas de rencontre depuis longtemps), elle sait qu'advenant un nouveau projet de domiciliaire dans le boisé, le groupe se réunira rapidement.

3.4. Les courts-circuits de solidarité

Dans certaines luttes citoyennes, il arrive que des courts-circuits de solidarité se produisent. Cela peut être en lien avec des pressions reçues de la part des opposants ou de membres à l'intérieur de la coalition, en lien avec des stratégies des opposants ou encore en lien avec une division des membres quant aux schèmes d'interprétation. Dans les luttes pour les boisés

urbains à Québec, on dénombre divers courts-circuits de solidarité. En premier lieu, l'appui que pourraient donner certains organismes présents sur le territoire de la ville de Québec et susceptibles de partager les schèmes d'interprétation se trouve en partie conditionné par le financement. Des personnes rencontrées ont soulevé la difficulté de certains organismes à s'associer à des groupes de citoyens, en raison du financement qui vient de la ville et en raison de prises de position adoptées par ces groupes et jugées parfois trop radicales. De plus, plusieurs organismes ne s'associent pas aux groupes de citoyens, parce qu'ils estiment que leurs luttes se fondent sur une idéologie du « pas dans ma cour ». Par ailleurs, la crainte de perdre des possibilités de contrat avec de futurs employeurs incite certains alliés à taire leur engagement dans la lutte.

En second lieu, il arrive que l'intimidation soit directe. D'après une personne rencontrée, des citoyens se sont retirés d'un groupe en lutte suite à des actions prises par un promoteur qui semblait user d'une stratégie délibérée en ce sens. Par crainte de représailles, les groupes en lutte développent des moyens de prévention : on dépose la liste des signataires la journée même de la demande d'un référendum, on passe le mot de ne jamais attaquer les promoteurs sur les blogues, etc. On donne pour exemple la tentative de citoyens de bloquer un projet immobilier dans Charlesbourg par une demande de référendum. Mis au courant, le promoteur a rencontré certains signataires de la demande de référendum pour leur demander d'enlever leur signature. Cette démarche a fait en sorte que le nombre de signatures n'était pas plus suffisant et que le référendum n'a pas eu lieu.

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE

Ce chapitre sur le développement de la lutte permet de comprendre les opportunités que les groupes ont eues et utilisées pour faire avancer leurs revendications, d'une part et, d'autre part, d'examiner la conduite proprement dite de la lutte, notamment sous l'angle du leadership, de la circulation de l'information et de la stratégie.

4.1. Les opportunités

Les opportunités qui s'offrent aux groupes font partie du contexte qui tantôt contraint, tantôt favorise leurs actions. À ce propos, les prochains paragraphes passent en revue les occasions politiques plus ou moins favorables, l'ouverture des élites, la présence d'alliés et les attitudes des corps intermédiaires.

4.1.1. *Les opportunités politiques*

Dans le cas à l'étude, les opportunités politiques réfèrent aux processus consultatifs et aux alliances avec des fonctionnaires municipaux et, dans une moindre mesure, avec des politiciens. Les opportunités se présentent différemment pour les différents groupes. Par exemple, les opportunités politiques semblent moins présentes dans l'action du groupe Forêt, alors que les consultations publiques font davantage partie du contexte de l'action des *Comités des arbres* (Charlesbourg et Sainte-Foy-Sillery). Du côté de la lutte pour la conservation du boisé de Saint-Émile, les possibilités de contact avec les élus et les fonctionnaires municipaux s'avèrent plus nombreuses.

Dans la lutte pour le boisé de Saint-Émile, la présence des politiciens intervient davantage. Le conseiller Steeve Verret prend position en faveur de la conservation du boisé, malgré son allégeance au parti politique au pouvoir. Le parti Défi vert appuie aussi les groupes de citoyens en lutte en dénonçant les pratiques contradictoires de la ville et l'absence d'un plan de développement cohérent. Son représentant déclare : « Alors qu'ils parlent de densifier le centre-ville, ils s'en vont couper les boisés donc possiblement déboiser sur le bassin versant, la principale prise d'eau de Québec. Il y a deux discours et ça, on va le dénoncer » (Radio-Canada.ca, 2010c). Le Défi vert réclame d'ailleurs un moratoire concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation. Pour sa part, Jérôme Vaillancourt, l'élu qui demande une consultation publique sur la politique d'abattage des arbres en milieu urbain en 2007,

recommande au conseil municipal de préparer un règlement spécifique sur la protection des arbres en milieu urbain ou dans les milieux couverts par un boisé. Bien que cette demande soit refusée par le conseil municipal en juin 2009, le geste montre qu'une fois de plus, un politicien fait écho aux demandes des groupes de citoyens.

À Charlesbourg, les alliances avec des politiciens sont inexistantes, de même qu'à Sainte-Foy. Dans Charlesbourg, des personnes rencontrées qualifient même « d'obstacle » l'action ou l'inaction des conseillers du territoire. Leur orientation pour le développement économique rend difficile le dialogue pour prendre des mesures en faveur de la préservation de l'environnement et des arbres. Par contre, les structures municipales qui donnent la parole aux citoyens sont pleinement utilisées. Les séances des conseils de quartier constituent des opportunités pour les *Comités des arbres* dans Charlesbourg et Sainte-Foy. Certains membres du *Comité des arbres* de Charlesbourg et d'*Aux arbres, citoyens !* participent à cette structure en tant qu'administrateur. Cela leur permet de faire avancer leur lutte en donnant l'appui du conseil de quartier aux demandes des citoyens. Dans Saint-Émile, le CQSE est aussi un espace politique en faveur de la sauvegarde du boisé et à l'écoute des citoyens.

Les citoyens participent activement aux conseils d'arrondissement et au conseil municipal lorsque vient le temps de prendre des décisions concernant le zonage et à d'autres aspects liés aux luttes. Les *Comités des arbres*, *Aux arbres, citoyens !* et divers groupes alliés investissent diverses consultations publiques organisées par la ville, par les arrondissements et par les conseils de quartier. Des mémoires sont présentés pour la consultation sur la politique de l'abattage de l'arbre, du *Plan vert, bleu, blanc* et les consultations pour les modifications de zonage. D'ailleurs, on peut lire sur le blogue du *Comité des arbres* de Charlesbourg que le groupe se sent de plus en plus écouté par la ville en 2008. Dans son rapport sur l'harmonisation du règlement d'urbanisme, la ville fait état de la préoccupation des citoyens pour la conservation des milieux naturels.

Malheureusement, le groupe *Forêt y voir* ne connaît pas une telle ouverture politique. Il tente de s'allier aux conseillers indépendants (Anne Guérette et Yvon Bussières), mais une personne rencontrée explique que leurs actions sont limitées, parce qu'ils ne représentent pas les gens de Charlesbourg. Ce groupe compte tout de même sur l'appui de Québec Solidaire, un parti politique provincial de gauche.

Il apparaît que peu à peu, le contexte change avec les années et les nouveaux élus à la mairie. Lors de ces multiples consultations, le *Comité des arbres* de Charlesbourg mentionne sur son blogue (2007) que le changement de garde à la mairie, suite au décès de la mairesse Boucher, amène un changement d'attitude de la part de la ville et de ses élus.

La mise en place de politiques publiques permet parfois à des groupes en lutte d'obtenir gain de cause. C'est le cas de la volonté de la ville de Québec pour devenir une ville « aquaresponsable ». Cette orientation joue en faveur de la lutte du boisé de Saint-Émile en raison de la priorité pour la conservation des bassins versants. De fait, la ville se dote en août 2010 d'un plan de gestion de l'eau novateur par son règlement intérimaire sur la gestion du développement dans les bassins versants des prises d'eau de Québec. Ce règlement restreint les constructions dans les bassins versants et la coupe des boisés, puisqu'ils participent à la préservation de l'eau potable. Ainsi, le boisé de Saint-Émile se trouve protégé et des groupes comme *Forêt y voir* tente d'exploiter cette ouverture politique pour sauver le boisé du Domaine de la rivière des Roches.

4.1.2. L'ouverture des élites

Il est difficile de donner un portrait clair de l'ouverture des élites. On sait que les partisans du développement fondé sur la construction domiciliaire et l'usage de l'automobile sont quasiment fermés aux demandes des groupes.

Chez d'autres, on retrouve une certaine ambivalence. Ainsi, lors d'une séance du conseil municipal en 2010, les propos du maire Labeaume laissent croire à une fermeture : « Pour certains, on dirait que couper un arbre, c'est pire que la mort d'un Haïtien ! » (Mathieu, janvier 2010). Pourtant, quelques jours après ces propos, le maire décide de donner raison aux citoyens en reportant la consultation qui doit autoriser le propriétaire à couper le boisé de Saint-Émile. Aussi, la ville demande à l'APEL de travailler avec elle dans le dossier du boisé de Saint-Émile, afin de dénouer l'impasse. Selon une personne interrogée et un communiqué de presse de la ville, cette dernière remercie l'APEL pour son travail dans ce dossier, puisque cela a permis à la ville de respecter ses volontés en matière de gestion de l'eau potable.

Il existe également une partie de l'élite davantage ouverte à la cause des boisés urbains. Ancien maire de Notre-Dame-des-Laurentides, M. Pageau s'associe au groupe en lutte lors d'événements publics avant que cette municipalité ne soit annexée à Charlesbourg.

4.1.3. La présence d'alliés

La présence d'alliés représente une opportunité certaine pour les luttes. Les personnes interrogées estiment que sans eux, les luttes seraient beaucoup plus difficiles et que la

crédibilité des groupes en souffrirait. Tout particulièrement, la présence d'experts donne de la crédibilité aux groupes. Parce que ces personnes réfèrent à des connaissances scientifiques, les décideurs ont tendance à les écouter. Par exemple, le professeur Jean Bousquet de l'Université Laval et bien d'autres experts que les groupes ne nomment pas, apportent de l'information pertinente aux groupes en lutte de Charlesbourg et de Sainte-Foy.

D'un autre côté, des groupes de soutien comme le *Collectif la ville que nous voulons* apporte son appui à la lutte de Saint-Émile et aux *Comités des arbres*. Ce soutien favorise la circulation d'information dans les réseaux. Les médias communautaires et de gauche dont le *Média-calendrier de la démocratie en action – et la démocratie, c'est vous !* et *Presse-toi à gauche* font de même. Le soutien que reçoit le *Comité des arbres* de Charlesbourg (en raison de sa visibilité sur internet) de différents groupes situés à l'extérieur de Québec l'encourage à poursuivre la lutte. Selon deux personnes interrogées, la présence d'alliés lors de grands événements démonstratifs facilite l'organisation et démontre que les groupes ne sont pas seuls.

4.1.4. Les attitudes des corps intermédiaires

Les corps intermédiaires sont constitués des médias, des maisons de sondage et des centres de recherche qui traitent des informations et les rendent publiques. Selon leurs propos, ces organisations relativement indépendantes des pouvoirs politiques et de la société civile peuvent favoriser ou non une lutte. Dans le cas présent, les médias parlent des luttes pour la conservation des boisés de manière généralement positive. Les journaux publient plusieurs articles sur le sujet et les citoyens jugent qu'ils présentent assez fidèlement le message de leur groupe. Toutefois, certaines personnes rencontrées laissent entendre que les médias passent seulement une petite partie du message que leur groupe souhaite faire connaître. De plus, une personne interviewée démontre son insatisfaction à l'égard d'articles de l'été 2010 traitant du référendum demandé par *Forêt y voir*. Ces articles ne présenteraient que le point de vue de la ville et du promoteur, en laissant croire que le référendum ne servira à rien. Quoi qu'il en soit, les blogues des groupes reprennent souvent des articles de journaux qui leur semblent favorables. L'espace offert dans les journaux aux lettres d'opinion constitue également une opportunité pour diffuser le message des groupes et sensibiliser la population à ce qui se passe sur le terrain.

4.2. La conduite de la lutte

Les aspects relatifs à la conduite de la lutte concernent davantage la volonté des groupes et leur façon d'envisager des moyens pour atteindre leurs fins. Le leadership, les éléments du calcul rationnel, l'information, les ressources des groupes, la stratégie et la présence ou non de concurrence avec d'autres organisations sont examinés dans les pages à venir.

4.2.1. *Le leadership*

Le leadership dans la conduite de la lutte fait partie des nombreux éléments qui contribuent à l'issue favorable d'une lutte sociale. Dans le cas qui nous intéresse, il semble que l'on retrouve au moins une personne par comité ou par lutte qui agit à titre de porte-parole et même qui inspire la conduite de la lutte. Au nom de leur groupe, ces personnes occupent un espace dans la sphère publique ou sur internet (blogue). Un spectateur mal avisé pourrait croire que ces luttes se résument à trois ou quatre citoyens déçus de la gestion du territoire. Or, la situation apparaît différemment en examinant plus attentivement la question du leadership.

Les porte-parole des groupes possèdent une bonne expérience de la chose publique. En effet, leader du *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery, Martine Sansfaçon est candidate pour *Québec Solidaire* à l'élection provinciale de 2008. Par la suite, elle se présente aux élections municipales de novembre 2009 en tant que conseillère indépendante. À cette occasion, elle propose un programme où l'environnement occupe une place importante. La préservation de l'érablière de la rue des Loutres (Domaine de la rivière des Roches) devient une priorité électorale pour l'arrondissement de Charlesbourg. Par ailleurs, Chantale Thivierge du groupe *Aux arbres, citoyens !* et Johanne Lavallée du *Comité des arbres* de Charlesbourg investissent le CQNDL. Concernant la lutte de Saint-Émile, les deux leaders ont des expériences publiques. Steve Verret est lui-même conseiller municipal et Mélanie Deslongchamps travaille à titre de directrice de l'APEL. Son poste l'amène à travailler avec les structures de la ville et à développer des aptitudes de leader.

Dans les luttes à l'étude, les rôles de leader consistent à rédiger des mémoires, à prendre la parole dans les médias et lors des consultations publiques, à mobiliser les alliés et la base sociale. Selon les personnes interrogées, les principaux leaders acceptent ce rôle par « défaut », soit parce que personne ne se montre intéressé, soit parce que leur initiative les consacre dans cette fonction. Dans les comités de citoyens, les leaders assurent en outre la continuité des actions, puisqu'ils s'engagent à long terme. Pour leur part, les membres des

comités apportent ponctuellement leur aide et selon leur disponibilité. D'après les personnes rencontrées, les leaders possèdent différentes qualités. Pour l'une, la leader du *Comité des arbres* de Charlesbourg génère des idées stratégiques importantes et démontre de bonnes capacités à initier des contacts avec d'autres groupes. Pour une autre, la leader de *Forêt y voir* assure la visibilité des revendications du groupe dans les médias. On la voit capable de mobiliser les gens qui font l'action. Enfin, la porte-parole d'*Aux arbres, citoyens !* possède du temps et des connaissances en environnement. Cela fait d'elle une personne apte à répondre aux tâches de porte-parole, les autres tâches étant davantage réparties entre les membres des groupes.

4.2.2. Les éléments de calcul rationnel

Une des théories sur l'action collective, la théorie de la mobilisation des ressources tente d'expliquer pourquoi les gens se mobilisent. Une version de cette théorie mise sur le rapport que font les personnes entre les coûts et les énergies investis, d'une part, et les résultats escomptés, d'autre part. C'est dans cette optique que les éléments du calcul rationnel sont présentés. Des citoyens considèrent que les bénéfices pour leurs enfants et les générations futures ainsi que la conservation de la qualité de vie (dans le cas du groupe *Forêt y voir*) valent la peine de se mobiliser, qu'importent les coûts en termes d'énergie et de temps. Une personne rencontrée affirme d'ailleurs durant l'entretien : « Si on ne fait rien, on n'aura rien ! » Cette vision et l'espoir de gagner quelque chose justifient à ses yeux la mobilisation.

Concernant la lutte pour le boisé de Saint-Émile, il est d'intérêt de s'attarder sur les motivations des leaders que sont l'APEL et Steve Verret à se mobiliser. Concernant ce dernier, ses actions comportent des coûts et des bénéfices. En effet, son opposition à l'équipe du maire Labeaume dans ce dossier lui a certainement valu la désapprobation de certains collègues. Par contre, il gagne la reconnaissance de plusieurs électeurs qui voient en lui un politicien engagé à défendre les revendications de son district. De même, il faut rappeler que le boisé est très près de la demeure de M. Verret et il gagne à s'investir pour conserver ce « terrain de jeu ». Un entretien révèle d'ailleurs que M. Verret connaît très bien le milieu du vélo de montagne et que cette pratique lui tient à cœur.

En ce qui concerne l'APEL, la lutte de Saint-Émile s'inscrit dans un enjeu plus grand qui est la conservation et la protection des bassins versants qui alimentent la ville de Québec en eau potable. Le boisé de Saint-Émile sert donc de levier à l'APEL afin de faire adopter un règlement de protection des bassins versants qui sont soumis aux pressions urbaines du développement domiciliaire.

4.2.3. L'information

En plus du calcul rationnel, l'information influence la conduite des luttes. Dans celles qui nous intéressent, les médias jouent un rôle prépondérant. Les luttes font l'objet d'une couverture constante et les comités publient sur leur blogue des articles parus dans les journaux. Plusieurs personnes de la base sociale renchérissent et font connaître leur opinion sur internet à la suite d'articles écrits par les journalistes et publiés dans le quotidien *Le Soleil* et les sites internet de Canoë, de Radio-Canada, de *Québec-Hebdo* et de *Presse-toi à gauche*. Le débat sur la préservation des boisés prend donc place en bonne partie dans les médias et en particulier dans les journaux. L'information circule et donne une visibilité aux porte-parole et aux luttes. Les citoyens en sont avisés et plusieurs d'entre eux en viennent à appuyer les luttes pour les boisés qui sont situés près de chez eux ou qu'ils utilisent (c'est le cas du boisé de Saint-Émile).

En plus d'utiliser les médias de masse, les groupes utilisent des mécanismes autonomes d'information. On pense aux médias communautaires et aux médias de gauche, mais également aux dépliants et aux blogues élaborés par les différents comités en lutte, aux randonnées *Découvrons nos boisés urbains*, au pique-nique *manifestif* et au groupe Facebook qui s'est créé pour le boisé de Saint-Émile. Ce dernier, baptisé *Sauvegardons les sentiers de vélo de montagne de Saint-Émile*, rassemble près de 400 personnes après seulement quelques semaines de mobilisation (Normandin, 2010) ; il en comptera plus de 700 au 31 août 2010. Tous ces moyens servent de plateforme pour diffuser de l'information sur les motifs pour sauvegarder les boisés urbains menacés, sur l'impact de la coupe des arbres et sur les luttes en cours dans des boisés précis.

Par ailleurs, les groupes en lutte mettent en ligne de l'information concernant la politique de l'abattage de l'arbre, les PAE, le PDAD et les inventaires des boisés menacés. Cela apporte de l'eau au moulin et donne de la crédibilité aux groupes en lutte. Ces informations contribuent non seulement aux luttes pour préserver un environnement auquel les citoyens tiennent, mais également à la mouvance écologiste soucieuse du développement durable de la ville. Le cas du boisé de Saint-Émile mérite d'être souligné. La circulation de l'information a permis d'aviser les citoyens de la ville de Québec des risques de la coupe du boisé pour la construction résidentielle, ce qui a certainement pesé dans la décision prise par la ville pour la consultation publique.

4.2.4. Les ressources

Les ressources mobilisées par les groupes en lutte influencent les stratégies et ultimement le dénouement des luttes. D'abord, aucun groupe de citoyens ne compte sur des ressources financières assurées et récurrentes. On procède plutôt selon le besoin. Par exemple, on « passe le chapeau » lors de rencontres citoyennes ou on demande l'aide d'associations ; ces cueillettes ne dépassent pas quelques centaines de dollars. Les groupes ne peuvent donc pas compter sur la présence de permanents ou d'équipement de bureau pour faciliter leur travail. Le temps bénévole, l'engagement personnel et les connaissances représentent les principales ressources pour faire avancer les luttes. La situation diffère dans le cas de Saint-Émile. L'APEL embauche des salariés qualifiés d'abord dédiés à la mission de l'organisme. C'est ce qui fait dire à l'une des personnes interrogées que la présence d'un personnel distingue la lutte Saint-Émile des autres luttes. Les ressources financières et humaines de l'association contribuent à sa crédibilité et à sa reconnaissance en tant qu'acteur-clé dans le dénouement.

Une autre partie des ressources humaines et matérielles proviennent des alliés. On pense aux conseils de quartiers, dont celui de Notre-Dame-des-Laurentides qui crée des comités de travail sur l'urbanisation et la forêt urbaine. À d'autres occasions, certaines de ces instances municipales proposent des mémoires lors de consultations publiques. Les orientations de ces mémoires vont généralement dans le même sens que les demandes des groupes ; c'est notamment le cas du CQNDL qui propose la création d'un parc linéaire le long de la rivière des Roches. On peut considérer que les conseils de quartier agissent le plus souvent en tant que relais entre les préoccupations des citoyens et la ville. Ils servent aussi de lieu d'expression pour les citoyens et pour les amateurs de vélo de montagne qui présentent, avant même le début de la lutte à Saint-Émile, un plan de protection du boisé.

Parmi les alliés qui fournissent des ressources, on retrouve les associations, comme nous le disions. Ainsi, l'AFQM informe son réseau des activités des groupes en lutte. Pour *Forêt y voir*, tous les milieux d'engagement citoyen sont potentiellement des ressources pour faire circuler l'information et pour contribuer même modestement à la mobilisation. D'autres associations accordent un appui technique. C'est le cas des Amis de la terre de Québec (ATQ) qui prête un système de son pour le pique-nique de 2008 et qui contribue à la formation des porte-parole sur le plan des communications publiques. D'autres associations de défense des droits apportent des sous à *Forêt y voir* et des contacts lui permettent de confier le tirage de ses tracts à une imprimerie.

4.2.5. La stratégie

Pour la conduite des luttes, les stratégies mises de l'avant varient selon les objectifs poursuivis, les ressources disponibles et bien d'autres phénomènes que cette partie met en évidence. Cette partie s'intéresse également aux stratégies des adversaires qui influencent à leur tour celles des groupes.

4.2.5.1. Stratégies des groupes en lutte

Les stratégies des groupes ne sont pas uniformes. *Forêt y voir* privilégie une approche « terrain », tandis que le *Comité des arbres* de Charlesbourg et *Aux arbres, citoyens!* favorisent davantage une approche de représentation. Par ailleurs, les groupes s'accommodent des stratégies des uns et des autres au sens où les uns participent à certaines activités ou événements des autres, de telle sorte qu'une stratégie n'est pas exclusive à un groupe. En tout état de cause, on peut repérer au moins quatre stratégies utilisées par les groupes : la sensibilisation de la population, le lobbying auprès des politiques, la création d'alliances et le recours aux tribunaux.

La sensibilisation de la population constitue la principale stratégie de *Forêt y voir*. En termes d'activités, le groupe réalise des campagnes médiatiques composées de communiqués de presse, conférences de presse, articles dans les courriers des lecteurs, etc. Il procède également à un « travail de terrain », c'est-à-dire des contacts directs avec les citoyens. Ainsi, les militants font du porte-à-porte pour discuter des enjeux des boisés urbains, recueillent des noms pour des pétitions, distribuent des tracts d'information, organisent des événements comme la découverte des boisés et les marches dans le quartier, ainsi que des soirées d'information. Ces activités permettent à tous les groupes de recueillir des adresses de courriel pour diffuser ensuite de l'information par les chaînes de courriel ainsi constituées. Un réseau établi par l'intermédiaire de *Facebook* fait aussi partie des outils utilisés sur internet. Par son travail de démarchage, *Forêt y voir* souhaite mettre au parfum les citoyens concernés par les boisés urbains et leur redonner du pouvoir par l'apport d'information. Le *Comité des arbres* de Charlesbourg accomplit lui aussi du « travail de terrain » en informant la population sur l'importance de protéger les arbres des abattages inutiles et en promouvant la plantation et la préservation d'essences d'arbres. *Aux arbres, citoyens!* use aussi de cette stratégie pour s'assurer de bien représenter les gens du quartier lors de leurs interventions.

La mise en œuvre de ces divers moyens donne des résultats :

- mobilisation des écoles du quartier pour faire des activités de sensibilisation auprès des enfants ;

- recueil de 96 noms en 2 jours pour le référendum ;
- une centaine de personnes participent au pique-nique en 2008 ;
- une autre centaine de personnes se rassemblent à une rencontre d'information tenue par *Aux arbres, citoyens !* ;
- des gens du quartier marchent lors des visites des boisés.

De même, les groupes sollicitent la présence de citoyens lors des consultations et des séances des conseils de quartier. À ce chapitre, le report en janvier 2010 de la consultation planifiée par la ville qui fait volte-face en voulant d'abord s'assurer que le bassin versant n'est pas menacé, résulte directement de la menace des citoyens et des groupes environnementaux d'être présents à la consultation prévue. Il y a là, croit-on, le résultat de la stratégie de sensibilisation du public qui réussit à mettre de la pression sur un adversaire.

La stratégie de lobbying auprès des élus est davantage le fait des groupes comme le *Comité des arbres* de Charlesbourg, le *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery, *Aux arbres, citoyens !* et l'APEL. Une première façon de concrétiser cette stratégie a déjà été évoquée dans le texte : on mobiliser les citoyens à faire valoir leur point de vue lors des conseils de quartier, d'arrondissement et municipal. Il s'agit là de la principale action de lobbying. Par ailleurs, les groupes écrivent des mémoires pour les présenter lors des consultations publiques. Dans ce cas-ci, une personne rencontrée précise que les mémoires doivent s'appuyer sur des données scientifiques et des références s'ils veulent être considérés. Elle ajoute que sur le plan du contenu, le *Comité des arbres* de Charlesbourg notamment affine sa stratégie en ciblant seulement une ou deux revendications précises qu'il fait appuyer par plusieurs alliés. Pour sa part, *Forêt y voir* privilégie la tenue d'un référendum dans ses représentations.

Le lobbying consiste également à s'adresser directement à des personnes stratégiques dans l'appareil municipal ou à des élus. Cela peut être par l'envoi de lettres pour demander l'arrêt des développements domiciliaires. Quant à elle, l'APEL privilégie de travailler avec des fonctionnaires municipaux, sans pour autant se mettre en position où elle serait redevable à la ville. De son côté, *Forêt y voir* se sert des préoccupations de la ville pour faire valoir ses demandes. Ainsi, puisque les bassins versant deviennent un souci de la ville, le groupe incite la ville à préserver les berges de la rivière des Roches qui fait partie du bassin versant de la rivière Saint-Charles. Une autre façon de procéder consiste pour les groupes en lutte de profiter de l'élection de 2009 pour faire pression sur les candidats à l'élection municipale. À cette occasion, les groupes s'unissent pour obliger les candidats à se positionner à l'égard d'une densification intelligente du territoire et de la préservation du patrimoine naturel.

Une autre stratégie ayant pris de plus en plus d'importance réside dans les alliances nouées par les groupes en lutte. Selon une personne interrogée, les groupes gagnent en crédibilité, surtout lorsqu'ils inscrivent leur lutte dans une cause plus large que le boisé près de chez eux. À titre d'illustration de cette stratégie, ils élaborent deux déclarations communes, l'une en juin 2008 et l'autre en mai 2010. Elles traitent des forêts urbaines, mais surtout de la préservation des milieux naturels de la région de la Capitale-Nationale. De cette manière, des associations d'horizons variés donnent leur soutien et leur adhésion à un cadre d'interprétation et de solution commun. C'est ainsi qu'en 2010, des groupes communautaires, environnementaux, citoyens, politiques et sociaux signent la déclaration conjointe. L'expression d'une préoccupation partagée mérite l'attention de la ville. Ce type d'alliance se manifeste également lors du dépôt de mémoires. C'est le cas du CQSE qui mentionne dans son mémoire en faveur du *Plan vert, bleu, blanc* qu'il appuie les mémoires et démarches des deux organismes de vélo de montagne concernant le boisé de Saint-Émile (Conseil de quartier de Saint-Émile, 2009).

La création d'alliances prend également forme dans l'établissement de réseaux de contacts. Ainsi, certains citoyens s'engagent dans différents comités en lien avec les enjeux de leur lutte. Par exemple, la porte-parole du *Comité des arbres* de Charlesbourg s'engage dans le CQNDL et auprès d'organismes de bassin versant. Le CQPSF délègue un représentant pour assister aux rencontres du *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery. La collaboration et la concertation prennent alors beaucoup d'importance dans la stratégie de certains groupes.

Une dernière stratégie est celle des groupes *Aux arbres, citoyens !* et *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery lorsqu'ils décident de recourir au tribunal municipal qu'est la Commission municipale du Québec pour faire invalider les PAE concernant les boisés des Sœurs et Neilson. De l'avis d'une personne rencontrée, cette stratégie demande beaucoup d'énergie et de connaissances, et demander un tel arbitrage ne garantit pas le succès. En effet, aucun groupe de citoyens n'obtient gain de cause pour mettre un terme définitif aux menaces qui planent sur les boisés.

4.2.5.2. Stratégie de l'adversaire

Tout comme les groupes en lutte, l'adversaire (la ville et les promoteurs) use de stratégies pour arriver à ses fins. Certains groupes expliquent que des promoteurs n'hésitent pas à recourir à l'intimidation :

- envoi de mises en demeure ;
- messages envoyés par courriel à des militants avec en copie conforme des noms d'avocats ;

- visites aux domiciles de citoyens engagés ;
- des menaces lancées dans les médias.

En réponse à ces intimidations, une personne militant au *Comité des arbres* de Charlesbourg estime qu'il vaut mieux de ne jamais s'attaquer nommément à un promoteur, afin d'éviter les représailles. Selon elle, certains promoteurs démontrent beaucoup d'arrogance, comme s'ils « se prennent pour Dieu ».

Par ailleurs, *Forêt y voir* considère que la ville et les promoteurs déforment leur discours et le sens de leurs actions pour faire peur aux citoyens et laisser entendre qu'ils n'ont pas de pouvoir. Prenons par exemple la situation où le groupe se mobilise pour demander la tenue d'un référendum, afin de s'assurer que le promoteur conserve le maximum d'arbres possible dans l'érablière du Domaine de la rivière des Roches. Or, le promoteur dénonce le référendum sur des sites internet et laisse entendre qu'il peut couper tous les arbres, bien que le règlement de la ville jugé laxiste par le groupe l'en empêche déjà. Une situation semblable prévaut dans l'arrondissement de Charlesbourg, comme en témoigne un article dans le *Charlesbourg express*. Cela fait dire au groupe que la ville et les promoteurs s'unissent contre eux. Pour le groupe *Forêt y voir*, la ville lui donne des informations imprécises sur les changements de zonage et même, de fausses informations. À ce propos, l'APEL, *Aux arbres, citoyens !* et le *Comité des arbres* de Charlesbourg ont une opinion moins tranchée et ne considèrent pas la ville comme un opposant qui utilise des stratégies pour contrer leur travail.

À l'instar des groupes qui utilisent les avis d'experts pour appuyer leur demande à la ville, le promoteur du boisé de Saint-Émile présente à la ville une étude réalisée par un ingénieur qui démontre que la forêt est malade et sans habitat faunique. Selon lui, il n'y a pas de patrimoine naturel à sauver et ce constat justifie la déforestation pour faire place à de la construction résidentielle. La remise en question du cadre explicatif et en particulier la négation d'un problème fait partie des stratégies déployées qui varient selon les promoteurs et les contextes relatifs aux différents boisés.

4.2.6. La concurrence avec d'autres organisations

Dans les luttes à l'étude, aucune concurrence entre organisations ou groupes n'est perceptible. D'ailleurs, les personnes interrogées confirment que les groupes travaillent ensemble et qu'aucun contre-mouvement ne brise cette collaboration spontanée et de plus en plus organisée.

5. LE DÉNOUEMENT DES LUTTES

Les luttes à l'étude pour la préservation des boisés urbains à Québec évoluent différemment les unes des autres. Comment se terminent-elles ? Pour les besoins de l'analyse, il a fallu déterminer quelque peu arbitrairement un moment pour faire le point, comme s'il était possible de faire état d'un bilan, car la mobilisation des citoyens se poursuivra.

Le boisé Neilson dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery fait l'objet d'un PAE malgré les demandes du groupe mobilisé. Ce PAE autorise un développement domiciliaire tout en préservant 40 % du boisé. Le CQPSF précise dans le procès-verbal de février 2009 que la ville ne prévoit pas de développement dans ce secteur avant quatre ans. À partir de sa défaite devant la Commission municipale du Québec, à la fin de 2010, pour éviter le développement domiciliaire, le *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery ralentit ses activités de mobilisation (blogue et journaux), sans toutefois arrêter complètement. On assiste plutôt à un changement de stratégie. Les actions ne visent plus seulement le boisé Neilson, mais l'ensemble des milieux naturels de Québec et le comité travaille davantage avec d'autres groupes.

La situation est similaire pour le boisé des Sœurs. Encore là, la défaite du groupe devant la Commission municipale du Québec amène une diminution des interventions dans les journaux et sur le blogue. En outre, l'absence de projet immobilier concret amène le groupe à ralentir le rythme. Par contre, le groupe poursuit ses actions d'information à la population et son appui aux autres luttes. À l'automne 2010, aucune rencontre publique n'est prévue, mais une personne rencontrée souligne qu'on relancera l'action si le promoteur dépose un projet à la ville.

Concernant le boisé de Saint-Émile, le report de la consultation sur le règlement visant à modifier le périmètre d'urbanisation signifie la victoire des citoyens et des groupes mobilisés. Certains groupes de vélo de montagne et environnementaux affirment détenir la confirmation de la ville que le projet est abandonné. La lutte se termine donc avant que les différents groupes interpellés aient le temps de créer un mouvement de contestation plus intense.

Les luttes pour les boisés de Charlesbourg et pour le Domaine de la rivière des Roches se soldent par une victoire partielle et par un échec. Commençons par la bonne nouvelle. Il y aura établissement de nouveaux lotissements dans les boisés, mais ils répondront en partie aux demandes des citoyens (obligation de laisser des arbres sur de plus grands terrains, aménagement d'espaces verts, aménagement des rues pour réduire la circulation, etc.). En

revanche, la demande du groupe *Forêt y voir* pour la tenue d'un référendum est rejetée. Le promoteur du Domaine de la rivière des Roches obtient ainsi les permis nécessaires pour faire avancer son projet. Le groupe *Forêt y voir* se questionne sur son avenir et le *Comité des arbres* de Charlesbourg confirme que les luttes sont actuellement terminées, mais qu'il s'assure du suivi des dossiers menés.

On peut conclure qu'à l'exception du boisé de Saint-Émile qui jouit d'un contexte particulier, les autres boisés sont menacés d'être coupés ou ont déjà fait place à de nouveaux lotissements. Il semble bien que la ville était déterminée à permettre la construction résidentielle dans les secteurs qui se trouvent à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation, qu'ils soient boisés ou non. Les citoyens ne sont pas encore arrivés à faire changer la ville d'idée quant à la nécessité de conserver les boisés à leur état naturel. Toutefois, sous la pression des groupes, la ville oblige les promoteurs à considérer certaines demandes des citoyens et en tient compte dans ses politiques de développement.

6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE

L'évaluation permet de tirer des conclusions ou de poser des hypothèses à tout le moins sur les impacts des luttes à l'étude, sur la pertinence des moyens utilisés et sur son déroulement, entre autres choses. Elle vise aussi à dégager des pistes de renouvellement qui seront proposées au prochain chapitre. Dans les pages à venir, l'évaluation des luttes pour la préservation des boisés urbains à Québec sera présentée en deux sections principales : une évaluation sur le plan de la répartition et une évaluation sur le plan de l'organisation.

6.1. Sur le plan de la répartition

Cette première section comprend trois volets : une répartition économique, une répartition politique et une répartition idéologique. Ces volets servent à déterminer ce que les luttes ont rapporté à la base sociale.

6.1.1. Économique (redistribution)

Bien que l'enjeu de la valeur économique des maisons ait été soulevé pour justifier la conservation et la protection des arbres, l'étude demeure incapable de savoir si les luttes ont permis d'augmenter la valeur des évaluations foncières ou non. De même, les présentes luttes ne comportent pas vraiment d'enjeu économique pour la base sociale, ce qui fait en sorte qu'aucune évaluation de la redistribution sur le plan de l'économie ne peut être faite.

6.1.2. Politique (participation)

L'évaluation des luttes sur le plan de la répartition politique profite d'informations plus abondantes que sur le plan économique. On constate une augmentation de la représentation de la base sociale dans les instances politiques qu'elles soient décisionnelles ou non. À titre d'exemple, on rapporte l'engagement de citoyens dans les conseils de quartier et la présence de plusieurs d'entre eux lors de consultations spécifiques.

Nous croyons que la lutte permet d'augmenter le pouvoir citoyen d'une autre manière. D'après les entretiens réalisés, la ville a dû tenir compte à plusieurs reprises des demandes citoyennes relativement aux nouveaux lotissements et aux projets domiciliaires. Par

exemple, le prolongement du boulevard Loiret dans Charlesbourg devait être à quatre voies (au lieu des deux actuels), être beaucoup plus long que ce qui a été construit et un parc a été réalisé dans le tracé initial pour protéger un pin plus que centenaire. De même, la ville a revu à la baisse la densité des habitations prévues. Cet exemple fait dire à une personne rencontrée qu'il y a eu une prise de conscience chez les citoyens de leur pouvoir en politique municipale et ils l'ont utilisé pour obliger la ville à faire des compromis dans la manière de faire le développement.

6.1.3. Idéologique (légitimation)

Sur le plan de la légitimation idéologique, un premier gain réside dans l'impression qu'il y a moins d'abus de pouvoir de la part des promoteurs depuis que les groupes exercent leur vigilance. C'est du moins ce qu'une personne affirme. Charlesbourg connaissait depuis longtemps un développement « sauvage ». Les promoteurs faisaient ce qu'ils voulaient et surtout, ce qui est rentable de faire. Les revendications et dénonciations des citoyens les obligent à revoir leur façon de faire et à tenir compte de la réglementation en vigueur.

Un deuxième gain se trouve dans une nouvelle attitude de la ville et de certains promoteurs qui reconnaissent davantage le droit des citoyens à être consultés en ce qui concerne la gestion du territoire et le maintien de leur qualité de vie. L'exemple du boisé des Sœurs illustre cette avancée. Le promoteur a consulté le groupe *Aux arbres, citoyens !*, afin de concevoir un projet de développement qui tienne compte des propositions du groupe. Puisque le boisé serait coupé pour faire place à des maisons, le promoteur répondait en partie aux exigences du groupe en favorisant alors un développement « vert » de type écoquartier que l'on retrouve ailleurs à Québec. Pour sa part, la ville a reconnu que les projets immobiliers proposés ne tiennent pas toujours compte des revendications des citoyens. Elle s'est amendée dans le cas des boisés à Charlesbourg ; il y a eu des coupes, mais elle a pris des mesures pour limiter la perte d'arbres et ainsi répondre aux demandes des citoyens.

Un troisième gain concerne la légitimité acquise de la cause défendue auprès de la base sociale et de la ville. D'après un informateur, « tu ne peux plus couper un arbre à Québec », parce que les citoyens aiment les arbres et surveillent les abattages. Sous l'administration de la feuie mairesse Boucher, on avait reconnu cet intérêt populaire pour les arbres en reportant l'adoption du règlement sur l'abattage des arbres, en raison de la grande mobilisation d'organismes communautaires et de citoyens. Mais, cet acquis est fragile et la décision de

l'actuel maire de ne plus faire de règlement particulier sur ce sujet amenuise l'impact des luttes à ce chapitre.

6.2. Sur le plan de l'organisation

La seconde dimension de l'évaluation porte sur l'organisation du mouvement. Trois volets font l'objet de l'évaluation : l'autonomie du mouvement, la solidarité et la mobilisation.

6.2.1. L'autonomie

En matière de capacité à agir de manière indépendante et en fonction de ses propres objectifs, on remarque des retombées tantôt positives, tantôt négatives, dépendamment des groupes. En ce qui concerne les aspects positifs, les leaders sont demeurés près de leur base sociale. Par exemple, *Aux arbres, citoyens !* a convoqué les citoyens du quartier à venir s'enquérir de ce que le comité a réalisé depuis son existence, et ce, après sa défaite à la Commission municipale de Québec. Une personne interviewée souligne que compte tenu de la période des vacances, le nombre important de citoyens inscrits au registre pour le référendum illustre la connexion entre les leaders et la base sociale.

En revanche, dans la lutte pour la sauvegarde du boisé de Saint-Émile, les différents groupes n'ont pas maintenu de liens solides entre eux. Sur l'enjeu de la préservation du bassin versant, le boisé a été conservé, mais le développement des activités récréotouristiques, dont le vélo de montagne a été mis à l'écart. Cela a pour effet que le boisé est maintenant interdit d'accès aux amateurs de vélo et que la ville ne présente aucun plan pour acheter le boisé et le développer dans la perspective de son *Plan vert, bleu, blanc*.

Dans le même sens, on remarque pour certains groupes que leurs actions s'éloignent des enjeux initiaux. En effet, devant le fait que le Domaine de la rivière des Roches aura lieu et que le boisé sera coupé, *Forêt y voir* a poursuivi sa lutte en tentant d'amoindrir les impacts du développement en recherchant des compromis dans l'aménagement des projets. Du côté d'*Aux arbres, citoyens !*, des leaders souhaitaient procéder de même, c'est-à-dire atténuer les conséquences et travailler de pair avec le promoteur. Une décision formelle du groupe de maintenir l'objectif initial de conserver le boisé a mis fin à tout rapprochement avec le promoteur.

Enfin, le financement des groupes en lutte n'interfère pas dans leur autonomie, en ce sens que les luttes ne leur permettent pas de s'affranchir d'un bailleur de fonds ou de s'aliéner aux demandes de l'un d'eux. En fait, le financement laisse toute la latitude aux groupes, mais son faible niveau ne permet pas l'embauche de personnel et pourrait limiter l'envergure des luttes. De son côté, l'APEL a dénoncé la décision de la ville concernant le bassin versant, bien que son financement provienne de cette même institution. Cependant, selon des personnes rencontrées, la situation était différente chez plusieurs organismes en environnement ; la crainte de perdre leur financement les a empêchés de se joindre aux citoyens et d'accroître la mobilisation.

6.2.2. La solidarité

La solidarité entre les groupes s'est consolidée au fil des années, malgré les réticences de certains groupes. Un travail de collaboration et d'appui entre les groupes a pris de l'ampleur, sans pour autant parler de coalition. On peut le remarquer par l'augmentation du nombre de signataires de la deuxième déclaration commune, comparativement à la première et par l'évolution de la mission du *Comité des arbres* de Charlesbourg qui compte suivre les dossiers démarrés et appuyer les autres luttes.

Des personnes perçoivent également un gain sur le plan de la « mise en commun des forces ». L'une d'elles raconte qu'elle a décelé que la lutte a permis le passage d'une préoccupation individuelle à la reconnaissance d'un enjeu collectif. En effet, son groupe *Aux arbres, citoyens !* avait l'impression d'être le résultat de quelques personnes inquiètes, alors que, suite au dépôt d'une pétition de 300 personnes au CQNDL, des rencontres ont permis de réaliser que d'autres groupes luttaient autour d'enjeux similaires. La présence de plusieurs groupes mobilisés pour les mêmes enjeux n'a causé de problème en matière de partage des ressources, puisque tous ont travaillé sur des territoires différents et qu'ils se sont alliés au besoin.

6.2.3. La mobilisation

D'après les entretiens réalisés, la participation ponctuelle de la base sociale s'est maintenue tout au long des luttes et elle s'est même accrue concernant le boisé du Domaine de la rivière des Roches. En effet, l'augmentation du nombre de signatures demandant un référendum démontre une mobilisation importante. Quant à *Aux arbres, citoyens !*, les citoyens du quartier ont été présents tout au long de la lutte. En revanche, pour les *Comités des arbres*, on

constate la plus faible mobilisation citoyenne. En ce qui concerne le boisé de Saint-Émile, la mobilisation n'a pas vraiment eu le temps de commencer. Par ailleurs, on remarque que la mobilisation sur l'interface Facebook continue de grandir.

Les luttes ont démontré que la base sociale approuve les actions des groupes. En effet, la présence de citoyens de la ville lors d'activités ponctuelles et les commentaires sur internet à la suite de la publication d'articles suggèrent son adhésion aux revendications. Dans le même sens, il semble y avoir un roulement des personnes impliquées, d'après nos informateurs. Plusieurs personnes s'engagent pour un temps déterminé et les luttes se poursuivent avec de nouveaux citoyens, de sorte que le nombre de citoyens prêts à s'engager dans les luttes demeure stable. Cela ne semble pas le cas du groupe *Aux arbres, citoyens !*.

En somme, l'évaluation suggère un bilan généralement positif des luttes malgré des dénouements qui laissent croire à des défaites. Il est vrai que les boisés sont ou seront coupés pour le développement de projets immobiliers, mais les citoyens ont donné de la légitimité à leur projet de conservation et ont acquis une expérience d'organisation. Dans certains cas, les compromis obtenus et les petites victoires suffisent pour justifier toute l'énergie qui a été mise. Dans d'autres cas, les boisés sont encore intacts, grâce aux actions des groupes et ils bénéficient de plus de temps pour poursuivre leurs revendications, malgré la présence de PAE.

7. LES PISTES DE RENOUVELLEMENT

Cette partie de la monographie relève d'abord les actions à maintenir si les luttes devaient être reprises. Puis, elle propose de nouvelles avenues pour augmenter leur chance de succès.

Parmi les actions à reprendre, la saisie des opportunités consultatives et médiatiques s'avère marquante pour le succès des luttes. Bien que cela n'ait pas nécessairement conduit à des victoires complètes, il demeure que certaines actions ont permis aux citoyens de se faire entendre auprès des élus et de la population, et ce, à faible coût. Sur le plan de la consultation, l'investissement dans les occasions fournies par la ville de Québec pour entendre les citoyens a permis aux militants des groupes de faire des contacts, de mieux comprendre l'esprit et le vocabulaire de l'urbanisme municipal et de faire connaître les préoccupations des groupes. Sur le plan médiatique, les groupes n'ont pas tous usé des mêmes stratégies de communication, mais leur message a été entendu des journalistes qui l'ont favorablement transmis à la population. Cela a contribué à sensibiliser les citoyens à peu de frais et de façon efficace. De même, la dénonciation des bévues des promoteurs et de la passivité de la ville dans les journaux a forcé les élus à agir. C'est alors que la ville a appliqué ses règlements en arrêtant certains travaux.

La présence et l'appui d'alliés experts et d'une partie de l'élite notamment à Charlesbourg ont donné de la crédibilité aux luttes des citoyens et ont incité la ville à tenir compte des demandes des groupes. Les luttes pour la conservation des boisés de Saint-Émile et le boisé Neilson représentent également deux exemples où l'appui d'alliés moussa l'implication de la population.

La mobilisation de la base sociale lors d'évènements ou de moments clés comme un référendum a bien desservi les groupes et constitue un point fort à relancer. Éric Shragge (2003) affirme que les luttes sociales doivent rassembler un nombre important de citoyens pour être reconnues et atteindre le changement social. Les observations faites par les personnes rencontrées vont dans ce sens : les luttes ont mis en mouvement plusieurs centaines de personnes, à l'exception de la lutte pour le boisé de Saint-Émile où le dénouement favorable s'est produit avant une réelle mobilisation des citoyens. On estime que cette mobilisation de la base donne une certaine garantie que les gains obtenus pourront perdurer dans le temps. Dans l'éventualité où les promoteurs et la ville voudraient à nouveau que le domiciliaire occupe des espaces boisés, tout indique que la vigilance citoyenne est plus élevée qu'auparavant.

Un autre élément névralgique des luttes présentées réside dans la formalisation plus ou moins grande des alliances entre les groupes. Pour la période concernée dans cette monographie, nous avons vu que les groupes ont formé des alliances ponctuelles, selon les exigences du moment. Elles ont permis tout à la fois la force d'impact nécessaire et l'autonomie des groupes dans leur lutte localisée. Cette option pour des alliances provisoires en lieu et place d'une coalition formelle a donné les marges nécessaires pour l'établissement d'un rapport de proximité entre la base sociale et les leaders. En revanche, il se pourrait bien que les groupes se privent d'économies d'échelle en matière de ressources humaines et financières. Nos informateurs ont souligné que chaque lutte demande un investissement important en temps et en énergie. Cette exigence influence le nombre de citoyens mobilisés dans les comités et la longévité de leur engagement. On peut se demander si la centralisation de l'action n'aurait pas pesé moins lourd pour plusieurs leaders locaux. En outre, une coalition plus permanente pourrait conduire à la définition d'une identité collective plus claire et plus forte. En effet, au-delà de la préoccupation bien présente pour la conservation des arbres et la qualité de vie chez les citoyens, le cadre d'interprétation n'était pas clairement défini et partagé par les groupes, ce qui affaiblit l'identité. Il s'ensuit également une perception par les opposants et peut-être le public du caractère équivoque du discours des groupes. À terme, une faible identité associée à une absence de discours fort et rassembleur est défavorable à l'engagement de la population en général.

Outre la question d'une certaine stabilité de la coalition, la relance de l'action devra se préoccuper du renouvellement des schèmes d'interprétation. Ainsi, le pronostic devra être revu, puisqu'il suggère de densifier le centre-ville déjà dense et de laisser plus de verdure en périphérie. Certains citoyens du centre pourraient voir dans ces solutions une manière pour les citoyens des banlieues de garder jalousement leur qualité de vie au détriment du centre déjà en manque de verdure. On pourrait ainsi éviter l'impression du « pas dans ma cour » dont les groupes ont été taxés. La consultation que pourrait mener une coalition plus ou moins permanente, dotée de ressources financières et humaines, permettrait de définir un nouveau schème d'interprétation et jeter les bases d'une nouvelle mobilisation.

BIBLIOGRAPHIE

- APEL (2010). Organisation, mission et objectif. [En ligne] Page consultée le 8 septembre 2010 à l'adresse : <http://apel.ccapcable.com/apel/mission.php>
- Association pour le Développement des Sentiers de Vélo de Montagne au Québec (2010). Le point sur le boisé de Saint-Émile. Dans *Chroniques de Gilles*. [En ligne] Page consultée le 8 septembre 2010 à l'adresse : <http://www.vmqca.qc.ca/chroniquesdegilles/2010/01/20100113.html>
- Aux arbres, citoyens !* (2009). Un boisé à protéger. Paru dans *Le Devoir*, 1^{er} mai 2009. [En ligne] Page consultée le 14 janvier 2010 à l'adresse : <http://www.ledevoir.com/non-classe/248281/un-boise-a-protger>
- Banque Royale (2010). Tendances immobilières et accessibilité à la propriété, Services économiques – recherche, novembre, 11 p.
- Bébard, M. (2010). *Forêt y voir* découvre des rives déboisées le long de la rivière des Roches, des citoyens veulent connaître la vérité sur l'avenir de ce site naturel. *Québec-Hebdo*. [En ligne] Page consultée le 10 mars 2010 à l'adresse : <http://www.quebechebdo.com/article-437494-Forêt-y-voir-decouvre-des-rives-deboisees-le-long-de-la-riviere-des-Roches.html>
- Bégin, N. (2009). Découverte d'arbres centenaires dans le Boisé Neilson. [En ligne] Page consultée le 1^{er} février 2010 à l'adresse : <http://www.quebechebdo.com/article-323769-Decouverte-darbres-centenaires-dans-le-Boise-Neilson-12.html>
- Blogger.com (2008). Forêt s'unir. [En ligne] Page consultée le 29 mars 2010 à l'adresse : <http://www.blogger.com/profile/16175483545232279340>
- Bourque, F. (2010). L'exemple à ne pas suivre. [En ligne] Page consultée le 22 janvier 2010 à l'adresse : <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/chroniqueurs/201001/20/01-941297-lexemple-a-ne-pas-suivre.php>
- Bousquet, J. (2007). Un règlement de protection des arbres pour le développement durable de Québec. Mémoire présenté à la Commission consultative économie et environnement de la ville de Québec. [En ligne] Dans Ville de Québec (ed.). Consultation publique sur le projet de règlement d'abattage des arbres en milieu urbain et disposition connexe, recueil des mémoires, octobre 2007. http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/consultations_publicques/abattage_arbres/docs/arbre_reglement_recueil_memoires.pdf

- Cloutier, S. (2005). L'opposition au prolongement de l'autoroute Du Vallon à Québec. Sous la direction de Y. Comeau et la collaboration de L. Thuy-Diep, Cahier du CRISES n° MS0503, collection Mouvements sociaux, 49 p.
- Comeau, Y. (2005). Grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives. Avec la collaboration de Luu Thuy-Diep, Cahier du CRISES n° MS0501, collection Mouvements sociaux, 30 p.
- Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy (2008a). Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 février 2008.
- Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy (2008b). Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 9 octobre 2008.
- Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy (2009). Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 janvier 2009.
- Conseil de quartier de Saint-Émile (2009). Mémoire concernant la Consultation publique sur le projet de Plan vert, bleu, blanc de la ville de Québec. Présenté dans le Rapport annuel 2009 écrit en mars 2010.
- Courtemanche, G. (2003). *La Seconde Révolution tranquille*. Montréal : Les éditions Boréal.
- Découvrons nos boisés urbains, dépliant réalisé pour l'activité Découvrons nos boisés urbains et créé par la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, le *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery, le *Comité des arbres* de Charlesbourg, *Aux arbres, citoyens !* et *Forêt y voir*. (2009) [En ligne] Page consultée le 10 mars 2010 à l'adresse : http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/2009/05/26/004-urbanisme_boise_contestation.shtml
- Défi Vert de Québec (2010). Boisé de Saint-Émile: exemple de développement improvisé par l'administration Labeaume. Communiqué
- Demers, V. (2009). Le *Comité des arbres* de Sainte-Foy-Sillery craint la destruction du boisé urbain. *Québec-Hebdo*. [En ligne] Page consultée le 1er février 2010 à l'adresse : <http://www.quebechebdo.com/article-i347322-Densification-dans-SainteFoySillery.html>
- Fortin, D. (2010). Apparence de complicité entre Québec et le promoteur pour « *Forêt y voir* », projet du Domaine de la rivière des Roches. *Québec-Hebdo*, *Charlesbourg express*. Paru en ligne le 9 mars 2010. [En ligne] Page consultée le 11 mars 2010 à l'adresse : <http://www.quebechebdo.com/article-438355-Apparence-de-complicite-entre-Quebec-et-le-promoteur-pour-Forêt-y-voir.html>
- FRAPRU (2010). Marché locatif, le Québec entre dans sa dixième année de pénurie. *Bulletin*, n° 120, hiver 2010. Page consultée le 23 février 2010 à l'adresse : <http://www.frapru.qc.ca/spip.php?article464>

- Gélinas, J.B. (2000). L'idéologie de la globalisation. Dans Jacques B. Gélinas. *La globalisation du monde : Laisser faire ou faire ?* Montréal : Les éditions Écosociété, p. 143-173.
- Hamann, J. (2009). Des cathédrales menacées : Des reliques urbaines d'un écosystème ancien remarquable pourraient disparaître pour faire place à un projet domiciliaire dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery. Aux fils des événements. Édition du 16 avril 2009, vol. 44, n° 28. [En ligne] Page consultée le 1 février 2010 à l'adresse suivante : <http://www.aufil.ulaval.ca/articles/des-cathedrales-menacees-16191.html>
- Institut de la statistique du Québec (2009). Familles de recensement selon le nombre d'enfants à la maison, région administrative de la Capitale-Nationale, 2006. [Accueil](#), Recensement de la population, Recensement de 2006, Capitale-Nationale (03). [En ligne] Page consultée le 22 février 2010 à l'adresse suivante : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2006_03/familles03/totfamil03.htm
- Institut de la statistique du Québec. (2010a). Principaux indicateurs économiques désaisonnalisés – Québec, régions administratives. [En ligne] Page consultée le 22 février 2010 à l'adresse : http://www.stat.gouv.qc.ca/princ_indic/indicrm.htm
- Institut de la statistique du Québec (2010b). Population active occupée de 15 ans et plus selon le mode de transport utilisé pour se déplacer du domicile au lieu de travail, région administrative de la Capitale-Nationale, 2006. Dans *Accueil, Recensement de la population, Recensement de 2006, Capitale-Nationale (03)*. [En ligne] Page consultée le 14 septembre 2010 à l'adresse : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2006_03/mode_transport03/tottransp03.htm
- Institut de la statistique du Québec (2010c). Mode d'occupation des logements privés, région administrative de la Capitale-Nationale, 2006. Dans *Accueil, Recensement de la population, Recensement de 2006, Capitale-Nationale (03)*. Page consultée le 14 septembre 2010 à l'adresse : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2006_03/logements03/logocc03.htm
- Martin, F. (2005a). Portrait du territoire, l'avenir maintenant. Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec, 346p.
- Martin, F. (2005b). Plan directeur d'aménagement et de développement, l'avenir maintenant. Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec, 393p.
- Mathieu, I. (2010). Boisé de Saint-Émile : Labeaume reste intraitable. Dans *Accueil, Le Soleil, actualité, La capitale*. Page consultée le 22 janvier 2010 à l'adresse : <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201001/18/01-940500-boise-st-emile-labeaume-reste-intraitable.php>

- Normandin, P.A. (2009) Consultation reportée sur le boisé de Saint-Émile. [En ligne] Page consultée le 22 janvier à l'adresse : <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201001/14/01-939198-consultation-reportee-sur-le-boise-de-saint-emile.php>
- Pageau, M. (2007). Vélo de montagne à Saint-Émile. Des *single tracks* cachées dans le boisé !. *Espace plein air, voyage et découverte*. Destination, express 02, mai 2007, Québec. [En ligne] Page consultée le 11 février 2010 à l'adresse : <http://www.espaces.qc.ca/espaces/html/destinations/express/express13.shtml>
- Radio-Canada.ca (2009a). Charlesbourg, les citoyens fulminent. *Information, régionale, Québec*. Page consultée le 24 février 2010 à l'adresse : http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2009/11/17/007-abattage_illegal.shtml
- Radio-Canada.ca (2009b). Labeaume sans surprise. *Élection municipale, Québec*. Page consultée le 20 septembre 2010 à l'adresse : http://www.radio-canada.ca/regions/Municipales2009/2009/11/01/014-labeaume_election.shtml
- Radio-Canada.ca (2009c). Régis Labeaume veut une ville performante. *Élection municipale, Québec*. Page consultée le 20 septembre 2010 à l'adresse : <http://www.radio-canada.ca/regions/Municipales2009/2009/10/02/015-labeaume-ville-performante.shtml>
- Radio-Canada.ca (2009d). Des citoyens tentent de sauver les arbres. *Québec, Plan d'urbanisme*. Page consultée le 22 février 2010 à l'adresse : http://www.radio-canada.ca/regions/quebec/2009/05/26/004-urbanisme_boise_contestation.shtml
- Radio-Canada.ca (2010a). Marché du travail, Québec recrute à Montréal. *Information, grands titres: Région Québec*. Page consultée le 22 février 2010 à l'adresse : http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2010/02/19/004-salon_emploi_mtl.shtml
- Radio-Canada.ca (2010b). Une natalité soutenue. *Société, démographie québécoise*. Page consultée le 7 avril 2010 à l'adresse : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2010/04/06/001-natalite-quebec.shtml>
- Radio-Canada.ca (2010c). Développement dans Saint-Émile, Le Défi vert demande un moratoire. [En ligne] Page consultée le 21 janvier 2010 à l'adresse : http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2010/01/20/005-st_emile_boises.shtml

- Royal LePage (2008). Les enclaves urbaines au Canada ont connu une hausse de prix plus élevée que les banlieues sur 10 ans; les prix des maisons ont néanmoins tous doublé. Page consultée le 23 février 2010 à l'adresse :
<http://www.royallepage.ca/francais/CMSTemplates/AboutUs/Company/CompanyTemplate.aspx?id=1840>
- Sansfaçon, M. (2007). Nous perdons une forêt urbaine. Lettre au conseiller municipal Michel Fecteau. *Québec-Hebdo*, mis en ligne le 21 mars 2007. [En ligne] Page consultée le 24 février 2010 à l'adresse : <http://www.quebechebdo.com/article-87263-Nous-perdons-une-foret-urbaine.html>
- Sansfaçon, M. (2009). J'ai mal à ma ville ! *Québec-Hebdo, Tribune libre*. Mis en ligne le 9 février 2009. [En ligne] Page consultée le 24 février 2010 à l'adresse :
<http://www.quebechebdo.com/article-301217-Jai-mal-a-ma-ville.html>
- Shragge, E. (2003). *Activism and Social Change: Lessons from community and local organizing*. Peterborough: Broadview press.
- Vaillancourt, J.G. (1998). Évolution conceptuelle et historique du développement durable. RNCREQ (Regroupement national des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec), Rapport de recherche, mai.
- Ville de Québec. (2005). *Politique d'habitation*. [En ligne] Document consulté le 29 mars 2010 à l'adresse :
http://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/politique_habitation.pdf
- Ville de Québec (2007). Plan stratégique 2004-2008, rapport annuel 2006 : principales réalisations et évolution des enjeux en fonction des orientations. Service de la planification et du développement organisationnel, Ville de Québec. Adopté le 18 juin 2007 par le conseil municipal, 44p.
- Ville de Québec (2008). Plans d'aménagement d'ensemble de Charlesbourg : objectif et critères d'aménagement. Présentation lors de la consultation publique du 20 août 2008.
- Ville de Québec (2009). Critères applicables au secteur de PAE, Compagnons/Neilson. Présentation faite par la ville au conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy.
- Ville de Québec (2010a). Ma ville d'un arrondissement à l'autre. *Bulletin municipal. La cité-Limoilou*. Mars 2010, vol. 4 n° 2, 8 pages.
- Ville de Québec (2010b). Charlesbourg. *Accueil, à propos de la ville, portrait, arrondissements*. [En ligne] Page consultée le 29 mars 2010 à l'adresse :
<http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/arrondissements/charlesbourg/>

Sites internet

[Blogue *Aux arbres, citoyens !* \[En ligne\] http://auxarbres.blogspot.com/ \(dernière consultation le 12 octobre 2010\)](http://auxarbres.blogspot.com/)

[Blogue *Comité des arbres de Charlesbourg*. Blogue du Comité, dédié à travailler pour les arbres et pour les citoyens désireux de les protéger. \[En ligne\] http://arbrescharlesbourg.blogspot.com/ \(dernière consultation le 11 octobre 2010\)](http://arbrescharlesbourg.blogspot.com/)

[Blogue *Boisé Neilson, sauvons le boisé Neilson*. \[En ligne\] http://boiseneilson.blogspot.com/ \(dernière consultation le 12 octobre 2010\)](http://boiseneilson.blogspot.com/)

[Média-calendrier de la démocratie en action — et la démocratie, c'est vous !](http://www.reseauforum.org/grille-calendrier/?q=node/4358) appuyé par le Réseau du Forum social de Québec Chaudière-Appalaches. [En ligne] <http://www.reseauforum.org/grille-calendrier/?q=node/4358> (dernière consultation le 24 septembre 2010)